

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISANT

Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR

L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Deux succès pour notre député !

M. Bouchard a remporté deux jolis succès avant-hier à l'Assemblée Législative.

Il a fait une lutte mouvementée contre l'adoption de la loi créant la Société des Logements Ouvriers de la Pointe-aux-Trembles.

Notre député s'objectait à certaines clauses de cette loi qui étaient de la nature des compagnies de prêts coopératifs. M. Bouchard a combattu ces clauses devant le Conseil Législatif, mais il n'avait réussi qu'en partie devant cette chambre. Il a remporté une victoire complète pour la protection des ouvriers quand la loi est revenue devant l'Assemblée. Ses amendements ont été acceptés sur division par cette Chambre.

Il a remporté sa deuxième victoire en faisant rejeter la loi constituant en corporation l'Association des Maréchaux-Ferrants de la Province. Cette association demandait des pouvoirs identiques à ceux dont jouissait l'Association des Barbiers de la Province que M. Bouchard a démolie l'année dernière.

La lutte a été vive sur ce point; après la discussion le vote a été pris et la motion de notre député demandant le rejet de la loi a été votée par 35 voix contre 25.

L'opposition a voté en bloc avec M. Bouchard sur cette question.

Cinq ministres ont enregistré leurs voix pour la motion du député de St-Hyacinthe et trois contre.

Les Prêts Coopératifs

Eloquent discours du député de St-Hyacinthe sur cette question

Nous croyons devoir publier l'important discours qu'a prononcé M. Bouchard sur la question des Prêts Coopératifs, vendredi soir de la semaine dernière.

M. Bouchard a parlé deux heures et quart et son discours a été souligné d'applaudissements à de fréquents reprises. Nous regrettons de ne pouvoir pas donner le texte mot à mot du développement que M. Bouchard a fait des idées qu'il a émises dans la première partie de son discours que nous citons textuellement. Nous publions aussi textuellement la péroraison de cette allocution; de l'aveu de tous ceux qui l'ont entendue, c'est une des plus belles qui aient été prononcées jusqu'ici à l'Assemblée Législative.

Encore une fois, M. Bouchard a fait honneur à son comté.

Monsieur l'Orateur,

Au cours de la dernière session j'ai eu de mon devoir de saisir l'attention de cette chambre des dangers que comportaient pour la petite épargne les opérations de certaines compagnies vendant des contrats de prêt prétendu coopératif. Ce n'est pas la saine idée coopérative que j'ai voulu combattre en entreprenant contre ces compagnies la lutte que j'ai poursuivie et que j'entends poursuivre jusqu'au moment où le vote de l'Assemblée l'aura couronnée de succès ou aura jugé mes efforts vains et futiles.

De la vraie coopération je suis un partisan ardent et sincère. Avec tous les économistes je suis d'opinion qu'elle est un moyen excellent de faire produire à des sommes infimes, en les groupant, des revenus qu'on ne peut espérer en attendre si elles étaient appliquées isolément. De même que dans le domaine des énergies physiques l'union rend utilisables des efforts qui, laissés seuls, seraient stériles ainsi l'agglomération des petits capitaux augmente leur valeur productrice.

La coopération a obtenu des résultats merveilleux dans toutes les sphères de l'activité économique et nos statuts fédéraux et provinciaux abondent de lois qui ont été directement inspirées par elle. Il y a à peine quelques jours l'opposition s'est unie au gouvernement pour prôner avec raison l'utilité des Caisses Coopératives et pour remercier leur fondateur dans ce pays d'avoir dévoué une bonne partie de son temps, de son talent et de son travail pour les implanter dans notre province. Ces caisses si on ne les fait pas sortir de leur

vrai rôle feront sur une petite échelle ce que la coopération a fait dans un domaine plus élevé. En effet si la coopération n'est en somme que le groupement des énergies financières d'un chacun n'est-ce pas elle qui a donné les moyens aux peuples d'entreprendre et de parfaire leurs grands travaux publics, n'est-ce pas elle qui a permis et qui permet à une grande partie de notre population de boire, de s'éclairer et de se transporter d'un lieu à l'autre à bon marché et n'est-ce pas elle qui en facilitant la construction de nos milliers et nos milliers d'écoles a rendu possible l'instruction des masses populaires ?

La coopération, issue de l'union et de la solidarité, est une idée sainte et à cette époque où tant de gens peu scrupuleux veulent faire servir tout ce qu'il y a de plus noble pour satisfaire leur cupidité individuelle il n'y a pas à s'étonner de voir des personnes couvrir de son manteau auguste des systèmes d'exploitation dans lesquels l'épargne de la masse n'est accumulée que pour l'avantage d'un petit groupe au détriment et à la perte de ceux qui devraient réellement en profiter.

Autant le législateur doit favoriser la saine coopération autant il doit combattre ceux qui s'en font les exploités; elle doit être une arche sacrée que seuls doivent toucher ceux qui prennent pour règle de leur conduite l'intérêt du grand nombre et que ceux qui ne sont guidés vers elle que par l'intérêt personnel ne doivent pas approcher impunément. Les codes de lois d'un grand nombre de pays pour la protéger contre les abus vont jusqu'à prohiber sous de fortes pénalités l'emploi du mot coopération et de ses dérivés dans tout nom de raison sociale, de compagnies ou d'associations quelconques qui ne sont pas réellement coopératives et ces lois ont leur raison d'être. Combien de personnes se sont laissées prendre dans des associations de ce genre pour y perdre une partie de leur pécule y ayant été attirées par l'idée coopérative que leurs organisateurs avaient étalé avec soin dans leur noms dans le but de dissimuler le piège qu'ils y avaient tendus. Combien de personnes ont donné tête baissée dans des sociétés créées et administrées dans l'intérêt d'un petit groupe de faiseurs croyant entrer dans une association fondée pour l'avantage de tous et de chacun suivant son apport de fonds, si modeste fut-il ?

Je ne crois pas qu'il puisse se trouver de corporation qui aient fait plus d'usage de l'idée coopérative dans leurs noms et leurs prospectus et dans lesquelles la vraie coopération existe moins que les compagnies qui nous occupent actuellement. Coopérative Agricole, Prêt Coopératif, La Nationale Coopérative, Compagnie Coopérative d'Immeubles, Coopérative Foncière lit-on sur leurs enseignes. Quand les dérivés du mot coopération accouplés à tous les qualificatifs pouvant s'y appliquer eurent été épuisés pour en construire des noms on servit de la coopération à pleine colonne dans les pamphlets et les bulletins invitant le public à acheter le contrat mirobolant. Ici c'est la coopération qui tire l'ouvrier des serres du capitaliste; là c'est elle qui enlève le locataire des tentacules du propriétaire. Dans le haut d'une page c'est la coopération arrachant le paria de l'ornière de la pauvreté; dans le bas d'une autre c'est elle qui met le misérable sur le chemin de la fortune. Dans un pamphlet la coopération bâtit une maison à celui qui jusqu'ici a couché à la belle étoile; dans un autre c'est elle qui, répétant en quelque sorte le miracle de la multiplication des pains et des poissons, donne cinq dollars au croyant qui en aura versé un.

Monsieur l'Orateur, comme tous les honorables députés de cette chambre j'ai foi en la saine coopération comme étant un excellent moyen d'amélioration des conditions économiques d'un peuple mais je ne crois pas qu'elle puisse faire des prodiges de cette nature.

Je suis de plus convaincu que laisser continuer l'état de choses actuel c'est l'exposer à être déconstruite irrémédiablement dans l'esprit des gens et j'ai eu faire une œuvre utile en combattant du mieux que je puis le faire ceux qui sont en train de diminuer dans l'âme de notre population la confiance qu'elle a dans une idée qui a donné et qui donnera encore lorsqu'elle sera appliquée comme elle doit l'être à l'homme aisé un peu plus de bien-être, au travailleur de condition moyenne un peu plus d'aisance et au pauvre un peu plus de soulagement à sa misère.

Et ce n'est pas seulement dans le but de défendre l'idée coopérative que je crois du devoir des députés de cette chambre de prendre des mesures pour faire cesser les opérations des compagnies de prêt coopératif; il y a une raison supérieure à celle-là, si sacrée soit-elle. La Législature est et doit être le protecteur naturel des masses populaires qui ne sont pas armées pour se protéger efficacement elles-mêmes. Le brave cultivateur devant parfois le lever du soleil pour commencer les rudes travaux de sa longue journée, l'humble ouvrier se renfermant dix heures par jour dans les murs de son usine où il s'absorbe dans un travail ardu, le petit commerçant passant douze à quatorze heures sur chaque vingt-quatre derrière son

comptoir n'ont ni le temps ni le plus souvent les connaissances suffisantes pour scruter à fonds les différentes propositions de placement de leur petite économie. Gagnant honnêtement leur vie ils s'imaginent difficilement qu'il y ait des gens assez peu consciencieux pour les exposer à perdre les deniers qu'ils ont amassés au prix de tant de travail et si fréquemment de tant de privations. Naturellement bon notre travailleur a une confiance dans la bonne foi de ceux qui possèdent des connaissances plus développées que les siennes qui va malheureusement trop souvent jusqu'à la crédulité. Et de plus notre population croit que les pouvoirs publics la protègent suffisamment contre toutes les entreprises dangereuses pour son épargne. Cette croyance peut être très souvent trop exagérée mais elle repose cependant sur un droit qui ne devrait plus être discuté à notre époque. Mais aujourd'hui comme il y a cent ans on trouve des personnes qui osent nier à l'état un droit d'intervention efficace en matière de la nature de celles qui nous occupent sous le prétexte qu'en diminuant la liberté individuelle de contracter on porte une grave atteinte à l'initiative privée, source du progrès général.

Lorsque au début de l'année 1809 la fameuse Caisse Lafarge, ancêtre presque en ligne directe de nos compagnies de prêt coopératif, fut aculée à une banqueroute dans laquelle étaient englobés 60,000,000 de francs de l'épargne française, le Conseil d'Etat par un avis du 25 mars posait des maximes desquelles découlent non seulement le droit mais le devoir pour le gouvernement d'intervenir dans ces matières, maximes dont la sagesse et le bien-fondé ne peuvent être niés par aucun de ceux pour qui la solidarité humaine n'est pas un vain mot. La Chambre voudra bien me permettre d'en citer la première partie :

“ Le conseil-d'état, qui, d'après le renvoi ordonné par sa majesté, a entendu le rapport des sections réunies des finances et de législation, sur les associations dites “Tontines”;

“ Considérant qu'une association de la nature des “Tontines, sont évidemment de la classe commune des transactions entre citoyens, soit que l'on considère la foule des personnes de tout état, de tout sexe et de tout âge, qui prennent ou qui y peuvent prendre des intérêts; soit que l'on considère le mode dont ces associations se forment, mode qui ne suppose, entre les parties intéressées, ni ces rapprochements, ni ces discussions si nécessaires pour caractériser un consentement donné avec connaissance; soit que l'on considère la nature de ces établissements, qui ne permet aux associés aucun moyen efficace et réel de surveillance; soit enfin que l'on considère leur durée toujours inconnue, et qui peut se prolonger pendant un siècle;

“ Qu'une association de cette nature ne peut, par conséquent, se former sans une autorisation expresse du souverain, qui la donne sur le vu des projets de statuts de l'association, et qui lui impose des conditions telles que les intérêts des actionnaires ne se trouvent compromis, ni par l'avidité, ni par la légèreté, ni par l'ignorance, de ceux à qui ils auraient confié leurs fonds, sans aucun moyen d'en suivre et d'en vérifier l'emploi, sur la foi de promesses presque toujours fallacieuses;

“ Que l'expérience n'a que trop démontré les conséquences funestes de l'oubli de ces maximes et du défaut d'une autorisation spéciale donnée par le gouvernement; que, dans la Tontine Lafarge, par exemple, ce défaut d'autorisation spéciale et de toutes mesures contre les abus, a laissé les actionnaires sans défense, et la gestion sans surveillance réelle;

“ Est d'avis, 1.— qu'aucune association de la nature des Tontines, ne peut être établie sans une autorisation spéciale, donnée par sa majesté, dans la forme des règlements d'administration publique;

“ 2.— Qu'à l'égard de toutes les associations de cette nature qui existaient sans autorisation légale, il n'y a pas un moment à perdre pour suppléer à ce qu'on aurait dû faire dans le principe;”

C'est en se basant sur cette sage doctrine que nos gouvernements ont édicté nos lois sur les Compagnies d'Assurances, les Sociétés de Secours Mutuels, les syndicats coopératifs, les associations de banques et sur un grand nombre d'autres corporations qui sollicitent l'épargne de nos populations. Nos hommes publics en s'occupant de réglementer ces corporations n'ont rempli que leurs obligations de vrais citoyens. Un pays n'est-il pas après tout qu'une grande famille dont tous les membres doivent être solidaires les uns des autres; les énergies propres de chacune des classes de la société qui la constitue doivent être mises au service de leur ensemble pour qu'il soit suppléé à ce qui peut manquer à chacune des autres. Si le laboureur n'a pratiquement que le temps de faire produire à son champ le grain de blé dans son état naturel; si l'ouvrier n'a que les dispositions nécessaires pour transformer le froment en pain nourricier; si le marchand doit absorber toutes ses énergies pour

transporter le pain du producteur au consommateur, les personnes qui dans la société occupent des situations plus élevées doivent apporter leur activité intellectuelle pour que ceux qui leur fournissent ce qui est indispensable à leur bien-être physique participent eux aussi au bien-être moral dont la vérité et la justice sont les aliments éternels.

Cette justice à des règles qui dans nos pays à institutions démocratiques sont établies par ceux que le peuple a choisis pour ses représentants. Il y a déjà plusieurs siècles un philosophe grec, Aristote, en donnait la définition la plus en harmonie avec les aspirations de nos sociétés modernes, dans une sentence lapidaire qui devrait être gravée sur le fronton de tous nos temples législatifs: *La justice, c'est l'intérêt général*. Chaque fois donc qu'il se produit des états de choses où l'intérêt général est lésé au profit de l'intérêt particulier il incombe aux législateurs d'intervenir.

Je ne crois pas monsieur l'Orateur, qu'il ait existé dans notre province d'organisations de l'importance des compagnies de contrats de prêt coopératif dans lesquelles on ait transgressé avec autant de sans-gêne les règles les plus élémentaires de la justice. L'injustice, c'est-à-dire la subordination de l'intérêt du grand nombre à l'intérêt de quelques-uns, s'est glissée jusque dans le principe de ces organisations. Et non seulement le système de ces compagnies est injuste en lui-même mais ceux qui ont voulu l'utiliser pour s'enrichir aux dépens d'autrui ont violé toutes les lois fondamentales que nos statuts fédéraux et provinciaux offrent au public pour protéger ses intérêts.

Nous ne pouvons donner que le résumé du développement que M. Bouchard a fait pour établir la vérité des propositions ci-dessus et la nécessité de l'adoption de sa loi.

Le député de St-Hyacinthe s'applique à prouver que le principe des opérations est faux. Dans ces compagnies les profits réalisés par les uns le sont à la perte des autres; un principe conduisant à ce résultat est faux quand il est la base du système d'associations qui se réclament de la mutualité.

Il ajoute que, d'après le rapport des experts, même si ces sociétés fonctionnaient avec un recrutement normal et étaient administrées avec la plus scrupuleuse honnêteté, il devrait y avoir nécessairement des pertes de réalisées par les porteurs ordinaires de contrats. Il cite à cet effet le rapport de M. Chubb, surintendant des assurances de la province.

M. Bouchard dit que ce système est pire que celui prohibé par la loi des loteries, car, au moins, dans les opérations de loteries les numéros chanceux ne sont pas connus. Dans le système des compagnies de prêts coopératifs les numéros payants sont connus; ce sont les premiers et ils sont pris par les actionnaires ou les directeurs.

Le député de St-Hyacinthe explique que ce que perdent les porteurs des derniers contrats ce sont les intérêts de l'argent qu'ils investissent dans ces compagnies; les profits réalisés par les porteurs des premiers contrats le sont à même ces intérêts.

M. Bouchard prétend que ces sociétés ne sont coopératives en rien du tout. Il est de l'essence des associations coopératives que les charges et les profits soient réparties équitablement entre toutes les personnes intéressées à l'affaire; dans les compagnies actuelles les profits réalisés à même les arguments des porteurs de contrats qui supportent presque toutes les charges vont à un nombre toujours très restreint d'actionnaires.

M. Bouchard déclare ensuite que toutes les lois pouvant protéger les porteurs de contrats ont été violées. Les opérations de la nature de celles des compagnies de prêts coopératifs sont réglées dans la province par la loi des Sociétés de Construction; les promoteurs n'ont pas voulu suivre les dispositions de cette loi parce qu'elle aurait empêché plusieurs d'entre eux de faire les profits qu'ils ont réalisés. En vertu de cette loi, tous les intéressés sont actionnaires, voient à l'élection du bureau de direction et fixent les salaires des officiers. Les prêts, au lieu d'être faits suivant l'ordre d'inscription, sont vendus à l'enchère et les primes réalisées par ces ventes vont au profit de tous et de chacun suivant ses intérêts.

L'orateur explique qu'aucune de ces compagnies, suivant lui, n'ont en vertu de leurs lettres-patentes le droit de faire des opérations de cette nature. Il cite l'opinion de M. Thomas Mulvey, Sous-Secrétaire d'Etat, à Ottawa. M. Mulvey déclare que ces compagnies ne sont pas autorisées à faire des opérations de cette nature. Leur cas a été référé au département de la Justice et ces compagnies, pour éviter l'action de ce département, se sont vendues à des compagnies incorporées à Québec, et c'est notre province qui est le dernier refuge de ces organisations prohibées dans tous les pays ayant des lois de protection pour l'épargne populaire.

M. Bouchard cite plusieurs jugements rendus contre des compagnies de ce genre aux Etats-Unis parce que les juges ont trouvé que leurs opérations

(Suite à la page 2)

tombaient sous le coup de la loi des loteries. C'est aussi l'opinion des aviseurs légaux du département des Postes américaines.

Le député de Saint-Hyacinthe dit aussi que les actionnaires ont violé la Loi des Compagnies en empruntant de leur compagnie; il y a dans la Loi des Compagnies une clause défendant formellement à une compagnie de prêter à ses propres actionnaires. Dans le cas actuel, les meilleurs prêts ont été effectués généralement aux directeurs et aux actionnaires. M. Bouchard rapporte le cas de trois ou quatre compagnies dont les actionnaires ont accaparé les premiers numéros, les numéros avantageux.

M. Bouchard dit que la question est plus importante qu'elle ne le paraît de prime abord. Les compagnies ont actuellement en mains environ un million et demie, et il y a tout près de quinze mille porteurs de contrats. Plusieurs journaux français et anglais ont réclamé l'adoption d'une loi prohibant ces opérations et ordonnant une liquidation protégeant les porteurs de contrats.

Le bill actuellement soumis décrète que tous les argent accumulés aux fonds de prêts des diverses compagnies deviennent la propriété d'un liquidateur unique pour la Province. M. Bouchard prétend que si sa loi est adoptée, pas un sou des sommes qui n'ont pas été mal investies par les directeurs des compagnies ne sera perdu par les porteurs de contrats. Si sa loi s'est pas adoptée et si les compagnies vont en faillite, les porteurs de contrats sont exposés à tout perdre leur mise.

M. Bouchard croit aussi qu'advenant cette éventualité, le scandale de la liquidation des compagnies d'assurances mutuelles contre le feu se répètera, mais sur une plus grande échelle.

L'Assemblée Législative doit intervenir pour protéger les intérêts des faibles, qui sont des milliers et des milliers même, au cas où elle léserait les appétits de quelques centaines de personnes qui ont profité illégalement d'avantages qui leur sont venus de l'existence d'un système contre l'ordre public.

M. Bouchard continue:

M. l'Orateur je comprends qu'une loi prohibant radicalement les opérations des compagnies de prêt coopératif et privant par le fait même ceux qui bénéficiaient de leur existence de profits considérables soulève une violente opposition dans le camp de ceux qu'elle frappe. Il n'est pas étonnant de les entendre pousser des hauts cris et de les voir employer tous les moyens, recommandables ou non, pour tâcher de sauvegarder leur intérêt personnel.

Il y a deux catégories de personnes d'atteintes par cette loi; celle des citoyens honnêtes qui ont agi avec toute la bonne foi possible ne s'étant jamais douté que les profits par eux réalisés s'étaient au détriment de la masse des souscripteurs. Cette catégorie est, sans aucun doute, la plus nombreuse et elle est éminemment respectable. La seconde catégorie, la moins nombreuse mais non la moins turbulente, est celle des exploitateurs qui connaissent le vice de ce système et qui ne craignent pas de l'utiliser tout en sachant que chaque dollar qu'ils gagnaient constituait une perte correspondante pour un de ceux qu'ils avaient réussi à leurrer par leurs promesses aussi alléchantes qu'elles étaient trompeuses.

A ceux qui forment la première catégorie, celle des honnêtes gens, il devrait être suffisant d'avoir prouvé que leurs profits leur venaient d'une source impure pour qu'ils acceptent la loi comme étant une mesure de justice que la législature doit à ceux dont les intérêts sont mis en péril par ce système. Lorsqu'ils se rendront compte que le misérable dollar dont ils s'enrichissaient sans labeur aucun venait soit d'un brave ouvrier ayant peiné pour le gagner ou d'une pauvre mère de famille ayant besoin de tous ses sous pour sa subsistance et celle de ses enfants, ils seront heureux de l'avoir rendu à celui ou à celle qui l'aurait perdu sans l'adoption de cette loi.

Quant aux exploitateurs ils continueront à pousser leurs clameurs, mais leur voix ne trouvera pas d'échos dans le cœur de la masse de la population de cette Province qui aime la justice et qui demande à être protégée contre ceux qui passent une bonne moitié de leur temps à se torturer la cervelle pour trouver des moyens de vivre sans travailler et qui emploient l'autre moitié à mettre le produit de leur cerveau plus inventif qu'honnête en exploitation chez nos ouvriers et nos cultivateurs.

Et cette loi ne fait pas que rendre justice aux milliers de personnes qui sont porteurs de contrats de prêt coopératif; elle est de nature à aider considérablement à notre développement financier, industriel et commercial.

Si nos industries, nos institutions de finances et de commerce nationales ne trouvent pas chez nous les capitaux dont elles ont besoin pour croître et se développer ne le doit-on pas en grande partie aux pertes considérables que les escroqueries de tous genres ont fait subir à nos petits capitalistes. Dans le seul comté que je représente au-delà de cinq cent mille dollars, en ces dernières années, ont été engloutis dans des entreprises financières dont les promoteurs auraient goûté cent fois de la prison si la justice était aussi simple à appliquer aux filous à chapeaux de soie qu'aux voleurs en salopettes. Ces spéculations véreuses découragent les gens et nuisent aux placements honnêtes: elles rendent le petit capitaliste timide et au lieu de faire fructifier son épargne dans des corporations commerciales, industrielles et financières qui en bénéficieraient considérablement elles-mêmes, dans la crainte de perdre ses deniers il les garde, les frappant d'imp-productivité.

Nous avons besoin de lois plus sévères et surtout plus efficaces que celles que nous avons aujourd'hui pour donner à nos populations de la confiance dans les placements honnêtes en faisant disparaître, autant qu'il est possible de le faire, les exploitateurs qui vivent aux dépens de la crédulité populaire.

La législature en adoptant la loi qui lui est soumise ferait un grand pas dans la bonne direction. Il est vrai que ce pas-là nous ne pouvons pas le faire sans léser certains intérêts particuliers. Mais pour être justes nous devons soumettre l'intérêt de quelques-uns à celui du grand nombre.

D'ailleurs cette loi n'enlève à personne un seul sou légitimement gagné et elle n'a pour effet que de rendre à César ce qui appartient à César.

Je sais que, malgré cela, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas en faveur de cette mesure chez ceux qu'elle doit frapper inévitablement. J'en ai eu la preuve; les lettres anonymes, les menaces verbales m'ont poursuivi depuis que j'ai eu l'honneur de discuter cette question sur le parquet de l'Assemblée Législative. Des amis sincères sont venus m'avertir que certains gros pachas des compagnies, crève-la-faim d'hier, feraient une guerre à mort au député de St-Hyacinthe à ses prochaines élections et qu'ils fourniraient tout l'argent nécessaire pour en arriver à sa défaite. Ces procédés d'intimidation me laisseraient bien froid s'il ne me donnaient pas plus d'ardeur dans les revendications que je fais pour la protection de ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes parce qu'ils sont les petits et les éternels exploités.

Il n'importe pas autant que le député de Saint-Hyacinthe soit réélu qu'il lui importe faire son devoir envers ceux-là à qui il peut être utile à son tour aujourd'hui.

Mes concitoyens m'ont pris sur le pavé et m'ont porté d'étape en étape, à un des postes de confiance les plus élevés qu'ils pouvaient donner à un des leurs parce qu'ils savaient que j'étais tout simplement un homme honnête et de bonne volonté. Je suis né dans la classe la plus profonde de la société, dans cette classe où l'individu ne peut généralement se procurer qu'un seul plaisir, celui d'être satisfait d'avoir rempli son devoir, si humble soit-il. Cette classe est celle du travailleur obscur mais heureux en somme de la rue, de l'usine et des champs; cette classe est celle qui est la base fondamentale de la prospérité d'un pays, celle qui produit en peinant et en suant; celle dont les membres sont comme les abeilles du vieux Virgile butinant au profit des frelons, celle dont chaque individu peut s'appliquer avec raison les vers du poète:

Je pense aux blés fauchés qui ne sont pas les nôtres
Et dont les épis mûrs tont du pain pour les autres.

Cette classe hait et méprise les grands calculs d'intérêt personnel car elle sent et elle sait qu'ils sont toujours exécutés à ses dépens. Elle vit au jour le jour comme l'oiseau du bon Dieu et elle ne se fatigue pas à scruter l'orient ou l'occident pour savoir s'il n'apparaît pas à l'horizon un point noir, précurseur de la tempête, car elle n'habite pas dans des châteaux altières que l'ouragan rageur aime à renverser et dont la foudre recherche avec avidité les tourelles élevées; elle ne craint pas les fluctuations de la bourse ni les soubresauts financiers car, n'ayant point de richesses, elle n'est pas exposée à les perdre et elle n'aspire pas à d'autre fortune que celle d'avoir un bout de pain sur la planche.

De cette classe je puis me glorifier et je veux toujours me glorifier de ne pas être sorti. J'en étais, j'en ai toujours été, et j'en suis non en paroles seulement mais par goût et par tempérament. Comme tous ceux qui y appartiennent et qui n'en ont pas démerité je n'ai qu'un désir; celui de faire mon devoir. Les menaces que l'on peut me faire, les coups que l'on peut me donner au bas de la ceinture, ne me portent pas à regarder le firmament politique pour savoir ce qui s'annonce dans le lointain; je ne crains point qu'un accident quelconque vienne détruire mes rêves car, l'ambition ne m'ayant jamais endormi, des rêves je n'en fais point.

Je ne me demande jamais ce que je serai ou ce que je ne serai pas demain; je préfère me souvenir comme tant d'autres devraient le faire. Je me souviens de ceux qui, il y a vingt ans, me regardaient avec fierté grandir au milieu d'eux; je me souviens de ceux qui il y a dix ans guidaient avec sollicitude mes premiers pas dans la vie publique et me faisaient asseoir au sein de leurs conseils; je me souviens de ceux qui il y a trois ans me confiaient le siège réservé à leur comté à la Législature; je me souviens de ceux qui souffraient de mes échecs et qui se réjouissaient de mes succès parce que, étant un des leurs, ils reposaient leur confiance en moi et ils espéraient que je leur serais utile un jour.

Ce jour est arrivé. Je protégerai, en dépit de tout ce qu'on peut et qu'on pourra entreprendre contre moi, du mieux que je pourrai le faire ceux qui s'attendent à ce que je leur sois fidèle. Au cas où je devrais pour avoir fait mon devoir et pour avoir demandé justice pour ceux à qui justice est due succomber sous les attaques de la partisanerie politique unie aux entreprises des acheteurs de conscience je n'en garderai rancune à personne car si pour rester dans la vie politique de ma province il me fallait être le serf de ceux qui sont eux-mêmes les esclaves de leur cupidité personnelle j'aimerais mieux rester mon propre maître dans la vie privée ayant conscience que ma carrière publique n'aura pas été complètement inutile puisque, au moins, j'aurai contribué à tuer quelques-unes des poules aux œufs d'or qui vont déposer leurs précieuses coquilles chez ceux qui les ont dressées à se glisser furtivement dans le jardin des prolétaires pour se nourrir du pain du pauvre et s'abreuver de sa sueur.



Bonne Chance

UN VERRE "d'étoffe
du pays"—le Gin Croix
d'Or—le seul Gin fabriqué au
Canada—ajoute encore au
charme de votre bonne chance.
Comme boisson de consommation
quotidienne, le Gin Croix d'Or
n'a pas son égal.



Gin Croix d'Or

Le Timbre du Gouvernement Canadien sur
chaque flacon certifie l'année de la distillation
du Gin Croix d'Or. En vente partout.

Seuls Agents: BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE, - MONTREAL.



Les OXO CUBES
sont aussi précieux à
la maison que dans le
service actif. Ils don-
nent de la force et la
maintiennent. Ils
nourrissent et font
que les aliments sont
plus nourrissants et
prêts à l'instant.



Beauté, solidité, économie
DANS LA CONSTRUCTION

F. A. DIEULEFET, FILS

—FABRICANT DE—
Pierre Artificielle

Village St. Joseph, - St. Hyacinthe

FOURNITURE DE

Blocs en ciment,
Cheminées, Ornaments,
Construction de maisons
En blocs de ciment.

Plans et devis estimatifs sans
frais sur demande
jno—933

A Louer

L'Union St Joseph de St Hyacinthe a fait l'acquisition de vingt cinq voûtes de sûreté qu'elle louera à des prix modérés aux personnes qui pourraient avoir des papiers précieux, des bijoux de valeur, et des argents à mettre à l'abri des voleurs et de l'incendie. Ceux qui désireront louer quelqu'une de ces voûtes pourront s'adresser à Mr. J. A. Casavant, le secrétaire trésorier de la société, durant les heures de bureau, à la Bâtisse de l'Union St Joseph de St Hyacinthe.

L'Union St Joseph de St Hyacinthe offre aussi en vente, un coffre-fort (Safe) de bonne grandeur, à bas prix s'adresser au même.

T. D. BOUCHARD

L. A. BERNIER

Bouchard & Bernier,

ENREGISTRE.

AGENTS D'AFFAIRES

173 BOULEVARD GIROUARD, :: ST-HYACINTHE.

ASSURANCES

Feu,
Vie,
Accidents,
Bris de Vitres,
Etc.



IMMEUBLES

VENTE,
ACHAT,
LOCATION.

FINANCES

Organisation de
Compagnies,
PRETS,
Emprunts,
Conseils sur
Placements.

Bureaux ouverts TOUS LES JOURS et les VENDREDIS
et SAMEDIS SOIRS de chaque semaine.

VINS DE PREMIERE QUALITÉ

VINS ROUGES..... \$0.70 LE GALLON

VINS BLANCS..... \$0.80

Commandes reçues par malle et livraison à domicile.

H. BARDET

Nc 61 RUE NOTRE DAME - SAINT-HYACINTHE

COURRIER DE ST PIE

Les citoyens de St Pie qui aiment l'avancement de leur municipalité ont appris avec joie que le juge Martineau a trouvé que le fait d'être sujet américain pour un président d'élection n'est pas une cause suffisante pour annuler cette élection. MM. Després et Langlois resteront les élus du peuple, et continueront à faire profiter de leurs connaissances les intérêts de leur municipalité.

Les demandeurs dans cette contestation d'élection étaient : MM. le Dr. Tétraut, Richard Morin, Jos. Côté, H. St Jacques, U. Chaput; nos sympathies à ces messieurs.

Samedi soir 6 mars, il y aura une session spéciale de notre conseil qui n'a pu siéger depuis longtemps; cette séance sera très intéressante. Les conseillers H. Beaudry, Hétu Racine, H. Desparts, expliqueront pourquoi le conseil a été poursuivi.

Il y a des gens qui croient que ces annuleurs d'élection n'assisteront pas au conseil et qu'ils démissionneront, c'est ce que nous leur conseillons de faire, débarrasser nos affaires municipales de leur insignifiante personnalité.

COURRIER DE ST DAMASE

—Lundi dernier eut lieu l'assemblée mensuelle du Cercle Choral. Après avoir discuté les questions importantes du mois de Février, la soirée se continua par un Whist en famille. Le Chapelain du Cercle, M. le curé Boulay, nous fit l'honneur de passer la soirée avec nous.

—S'il y a des clubs dans les paroisses environnantes qui désirent avoir des décors de salle, sets de coulisses pour théâtres, enseignes, inscriptions, etc, n'ont qu'à écrire à M. Armand Gauthier, directeur artistique et peintre décorateur du Cercle Dramatique de St Damase. Les conditions sont des plus avantageuses pour les jeunes Cercles de nos paroisses canadiennes.

—Mlle Gracia Phaneuf de Nashua, E. U., ainsi que Mlle Emma Phaneuf de St Hilaire sont pour quelques jours en promenade chez M. Z. T. Marchesseault.

—Il est rumeur qu'après Pâques le Cercle Choral sera invité au prochain mariage de notre dévoué agent M. Alcide Dozois.

—La Revue Sœur Saint-Nom-de-Marie des sœurs de La Présentation, était mercredi dernier, de passage chez M. Z. T. Marchesseault.

Concours de Tir

Concours de tir sur pigeons d'argile ouvert pour tous les tireurs du comté de St. Hyacinthe.

Entrée \$5.00. 100 pigeons à tirer chacun.

Le 1er prix comprendra tout l'argent versé pour les entrées.

D'autres magnifiques prix seront aussi donnés aux vainqueurs.

Pour informations s'adresser à Hilaire Gervais, Hôtel du Canada, Saint Hyacinthe.

Gilberte--Valse

Le dernier numéro du PASSE TEMPS (520) contient neuf morceaux de musique dont voici les titres :

- 1o Gilberte Valse, pour le piano par J. Amédée Roy;
- 2o Orchestration, "Ren" — 1er et 2nd Violons;
- 3o Les Contes de Fées, chanson créée par Mlle Bella Ouellette;
- 4o Rondeau du Vin, chansonnette comique;
- 5o On peut dire qu'il a pris l'entraînement sérieux comique;
- 6o Vers la France, chant du 22e Régiment Canadien Français;
- 7o Gloire à la France, chanson française d'actualité;
- 8o Marche Solennelle, pour le piano par C. d'Allesio;
- 9o La Chanson du Petit Savoyard, chanson pour les tout petits.

Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50; États Unis, \$2.00. Adresse : Le Passe Temps, 16 Craig Est, Montréal.

Catalogue de primes envoyé gratis.

—Qu'est ce que l'étiquette !
—C'est l'art de dire qu'on vient de dîner quand on crève de faim.

Tintement d'Oreilles SURDITÉ Froid dans la Tête CATARRHE Soulagé instantanément par le DR. MARSHALL'S CATARRH SNUFF

25c Chez tous les pharmaciens ou sera
envoyé franco de port par
C. H. KEITH, Mfr., CLEVELAND, OHIO.

Notes du Pacifique

L'avenir de l'Alberta

L'Alberta est celle des jeunes provinces, qui dès le début occupa le plus l'attention du Pacifique Canadien, qui prévoit qu'un jour, avec ses ressources illimitées, elle atteindrait un haut degré de développement de richesses et de population. Pour ces raisons, la compagnie n'a pas seulement établi des embranchements pour subvenir aux besoins des nouvelles populations, parfois allant même au devant de l'immigrant, mais a en même temps placé d'énormes sommes dans des entreprises agricoles de tous genres dans le but d'activer l'immigration, surtout des états de l'ouest américain.

En effet, tel que le faisait remarquer dernièrement dans un discours le Rev. Dr. Tory président de l'université d'Alberta, le progrès de la province a été merveilleux depuis quelques années. Parlant de l'avenir, il déclara que si l'Alberta était toute cultivée, elle pourrait nourrir une population de 50,000,000; elle est virtuellement plus riche en ressources que l'empire allemand. Le président termina en demandant une culture plus scientifique et des relations plus étroites entre les intérêts agricoles et financiers de la province. 937

Il nte la rumeur

Le Pacifique Canadien n'achètera pas le Minneapolis & St Paul Railway (comme le déclarait un journal local) pour la bonne raison qu'il n'est pratiquement le propriétaire depuis déjà longtemps. Quant au Minneapolis & St Louis Railway, qui est une route tout à fait différente, il n'a pas l'intention d'en obtenir le contrôle, contrairement à ce qu'annonçait une dépêche de Boston, laquelle disait en substance que probablement le C. P. R., ou le C. N. R., achèterait cette ligne, longue de 1600 milles et qui fait d'excellentes affaires entre Minneapolis et St. Louis.

Répondant à quelqu'un qui lui montrait la dépêche, Sir Thomas Shaughnessy dit : "Le C. P. R. n'a pas d'argent à disposition pour acheter aucun chemin de fer; peut être que le Canadien Nord a des ambitions en ce sens." 937

L'expansion du Pacifique Canadien.

M. Grant Hall, vice président du Pacifique Canadien en charge des lignes de l'ouest, déclarait dans un récent interview, que depuis 1908, la compagnie possédait 3,000 milles de voies additionnelles et que dans la même période, 789 milles de double voie ont été mis en opération; les subdivisions de la ligne entre MacLeod et Lethbridge et entre Field et Hector ainsi que la plupart des gares importantes ont ainsi été reconstruites depuis cette date.

M. Hall croit que le tunnel de Rogers Pass, cette artère monstrueuse qui traversera les monts Selkirk, sera complété dans deux ans, car les travaux progressent actuellement avec rapidité. Il déclara que le C. P. R. a l'intention de faire circuler cet été, des trains sur la partie terminée de la route de Kettle Valley; on aura ainsi de Nelson, un nouveau service pour la côte par voie de Midway, Penticton, Princeton, Merrit et Spence Bridge. Il parla aussi du Kootenay Central qui forme maintenant un anneau important entre les provinces prairies et la Colombie Anglaise, se rattachant à la voie principale à Golden.

M. Grant Hall était le gérant général des lignes à l'ouest de Port Arthur avant de remplacer M. George Bury nommé à Montréal au commencement de janvier. 937

—La plus grande des tentations est de n'en point avoir.

HYGIENE

Maladies Contagieuses (Suite.)

Affichage.—Comme on le voit par la courte, mais incomplète description des moyens de propagation des maladies contagieuses, il est dangereux de s'approcher des personnes atteintes. Aussi les règlements du Conseil d'Hygiène ordonnent ils de mettre une affiche sur la façade principale de la maison où se déclare une maladie contagieuse afin d'interdire l'entrée de cette maison. L'officier exécutif de la municipalité est chargé de ce devoir.

Isolément.—Pendant le cours de la maladie, le malade est isolé, de sorte que le ou la garde malades aient seuls accès près de lui; et pour la variole on emploie la quarantaine, de même que pour la peste et le choléra asiatique. Dans ces derniers cas personne ne doit entrer ou sortir de la maison, si ce n'est le médecin et le ministre du culte; et un gardien est préposé à la garde de la maison.

DOCTEUR H. SANSON,
Inspecteur d'Hygiène du district de
St Hyacinthe

L'AFFAIRE FALLON

Nous lisons dans le Progrès de Windsor Ont :

"Le courrier apporte la nouvelle au "Canada que l'action intentée à Monseigneur Fallon, par l'un de ses prêtres, le Rév. Père L.A. Beaudoin, curé de Notre-Dame du Lac, Walkerville, Ontario, a été jugée par le tribunal de Rome. Le jugement condamne en partie l'évêque Fallon et partiellement la position prise par l'abbé Beaudoin. Le tribunal de la "Rota, la cour ecclésiastique de Rome "a décidé que l'évêque Fallon avait le "droit de diviser la paroisse mais comme dans la partie détachée, il y avait "une école pour laquelle le Rév. Père "Beaudoin avait dépensé \$14,000, le "tribunal lui accorde \$7,000 et Monseigneur Fallon devra payer une "partie de l'indemnité imposée par "Rome. La balance sera payée par la "paroisse qui profite de la division."

Ce dont les médecins font usage pour l'Eczéma

Une combinaison adoucissante d'huile d'immortelles (wintergreen), de thymol et autres ingrédients salutaires appelée Prescription D.D.D. est maintenant le remède des spécialistes pour toutes les maladies de la peau. Il pénètre les pores et donne un soulagement immédiat à la plus cuisante des démangeaisons. Ses huiles calmantes guérissent rapidement les tissus enflammés.

Essayez son effet adoucissant. Tous les pharmaciens tiennent les bouteilles d'essai à 25c. Venez et nous vous parlerons de notre offre de garantie que nous vous délivrerons de votre détresse ou votre argent sera remis. Informez-vous aussi du savon D.D.D.

J. H. E. BRODEUR,
St-Hyacinthe Pharmacien.
D.D.D. est fait en Canada.
5,12,19—917

SUS AU TRAITRES
A bas l'Oppresseur
Chansons d'actualité, sur la guerre Européenne par Remi Fournier, en vente à 10c franco par la malle chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux,
St-Hyacinthe

Aux deux expositions de la Californie

VOYAGE - 55 JOURS - - \$575.

Visitant New York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle Orléans, San Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa Cruz et les Arbres Géants, San José et San Francisco, Cal., Salt Lake City, Pays des Mormons, Colorado Springs et Denver, Colorado, Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagons-lits Pullman, hôtels, repas, tournées "eight seeing", entrées aux expositions, pour boires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

Groupe limité.
Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. Hone ou de M. F.D. Baril, notre premier assistant.

Retenez vos places maintenant.
Programme envoyé sur demande.

HONE & RIVET,
Agence générale de Voyages,
9 Boul. St. Laurent, Montréal
81 rue Baude, Québec
1914—951

Dans la "Garde Nationale"

Le père de famille qui, par une assurance-vie, protège ceux qui dépendent de lui contre la gêne et la nécessité, est tout aussi bien dans la "Garde Nationale" que le bon citoyen qui porte un fusil.

La Dernière Ligne de Défense

pour plus d'un homme c'est la police d'assurance, et si c'est une police de la CANADA LIFE cette défense peut être grandement fortifiée en appliquant ses dividendes à diminuer le fardeau des paiements des dernières années.

Dans plusieurs cas les dividendes de la CANADA LIFE ont supprimé les primes et ont converti une dépense en une source de revenus.

Exemple

Les dividendes de la police No 13,813 de la Canada Life ont été appliqués comme annuité à vie au paiement d'une prime de \$42. Depuis cinq ans l'annuité était de \$44.94, payant la prime et laissant une marge de \$2.94. Durant les cinq prochaines années toutes les primes seront payées par les profits et il restera en outre un revenu annuel de \$18.04 net. Cette annuité est garantie pour la vie et sera augmentée tous les cinq ans.



Herbert C. Cox,

Président et gérant général.

F. BARTELS, Agent, St-Hyacinthe.

Avis

PIERRE RACINE, LIMITÉE

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-neuf février 1915, constituant en corporation MM. Pierre Racine, marchand, Victor Racine, journaliste, Alphonse Pion, bourgeois, Oscar Brouillé, barbier, Omer Filibotte, cultivateur, tous de Saint Hyacinthe, dans les buts suivants :

Faire le commerce en gros et en détail d'épicerie, provisions, liqueurs spiritueuses, ferronneries, chaussures, marchandises sèches et toutes sortes de marchandises en général.

Manufacturer et autrement produire et acquérir telles marchandises.

Faire le commerce de l'importation et l'exportation.

Agir comme agent à commission et agent commercial généralement.

Acheter, vendre ou échanger des propriétés ou des lots vacants et faire commerce d'immeubles en général.

Faire le commerce de produits agricoles et d'animaux ainsi que l'élevage d'iceux.

Acquérir, louer et disposer des marques de commerce, droits de patentes, privilèges d'aucune invention et les employer relativement aux affaires de la compagnie.

Fabriquer et vendre, soda, ginger ale, cidres et toutes autres liqueurs douces;

Fabriquer et vendre les vins canadiens;

Embouteiller et vendre de la bière et faire toutes autres affaires qui se rapportent à tel commerce, le tout sujet aux prescriptions de la loi des licences;

Faire des arrangements avec aucune compagnie faisant un commerce semblable pour partage de profits, réunion d'intérêt, condition réciproque ou autrement dans l'intérêt de la dite compagnie;

Acquérir des actions dans aucune compagnie faisant semblable commerce et payer pour telles actions en argent ou par des actions acquittées de la présente compagnie en partie ou en entier;

S'associer avec d'autres compagnies autorisées à faire semblable commerce;

Acheter et acquérir en tout ou en partie l'actif et l'achalandage de la maison Pierre Racine de la cité de St-Hyacinthe et de toutes autres compagnies, sociétés ou personnes faisant semblable commerce et en payer le prix partie en argent ou partie en parts acquittées;

Se charger du paiement du passif de la dite maison "Pierre Racine" de telles compagnies, sociétés ou personnes;

Vendre les affaires et les propriétés de la compagnie comme une affaire en opération, et toutes personnes, sociétés ou compagnies ayant le pouvoir de l'acquiescer et en recevoir le prix en argent ou en actions acquittées, débiteurs ou toutes autres considérations valables;

Acquiescer toutes propriétés nécessaires pour les affaires de la dite compagnie et en faire l'exploitation sous le nom de "Pierre Racine, Limitée", avec un capital social de vingt mille (20,000.00) piastres, divisé en deux cents actions (200) de cent (\$100.00) piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Saint-Hyacinthe.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1915.

G. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
5,12,19,26—950

A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demie.
Bon marché. S'adresser au Clairon.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Pour cause de maladie une magnifique maison de 4 logis dont deux de 5 appartements et deux autres de 8 appartements. Cette propriété comprend un terrain de 1 1/2 arpent par 2 1/2 arpent situé en pleine ville, magnifiques dépendances, le tout en parfait ordre. S'adresser à

REMI DAIGLE,
125 Bourdages.

Grande Vente du 22 Février au 15 Mars

— CHEZ —

J. F. X. BEAUREGARD

— A —

ST-DAMASE.

Cette vente pour argent comptant est faite parceque j'ai vendu mon magasin et que je dois le livrer le 15 mars pour l'inventaire.

Liste des Marchandises

CHAUSSURES POUR HOMMES.....	\$4.50 pour	\$3.50
" " " " " " " " " " " "	4.00 "	3.00
" " " " " " " " " " " "	3.00 "	2.10
" " " " " " " " " " " "	3.00 "	2.25
" " " " " " " " " " " "	2.00 "	1.45

Plusieurs autres lignes de Chaussures pour Hommes, Femmes et Enfants qui seront toutes autant réduites.

MARCHANDISES SECHES

INDIENNE.....	12c pour	10c
" " " " " " " " " " " "	10c "	8c
FLANELLETTE.....	15c "	12c
" " " " " " " " " " " "	12c "	10c
" " " " " " " " " " " "	10c "	8c
COTON OVERALL.....	25c "	20c
" " " " " " " " " " " "	22c "	19c
" " " " " " " " " " " "	15c "	12c
" " " " " " " " " " " "	14c et 15c "	12c
ETOFFE A COSTUME.....	\$1.00 "	79c
" " " " " " " " " " " "	75c "	60c
" " " " " " " " " " " "	50c "	39c

Tweeds Réduits, suivant la qualité, ... de 50c à \$1.00 la verge
Pantalons en Tweed et Overall à Bas Prix et différents autres articles dans ces lignes, dont nous ne pouvons mentionner faute d'espace, qui seront tous autant réduits.

GROCERIES

Vermicelle, Boîte 1 lb.....	3 pour	25c
Tomates, " 3 " " " " " " "	3 "	25c
Blé d'Inde en Boîte.....	3 "	23c
Café Mad. Huot, Boîte 1 lb.....	34c la Boîte	
Thé Condor No. 5.....	31c la lb	
Poudre Pâtisserie Boston, Boîte 1 lb.....	10c la Boîte	
" " " " " " " " " " " "	1 " "	21c
Biscuits Soda, Boîtes 2 1/2 et 3 lbs.....	22c "	
Raisin.....	8c la lb	
Sel, Sac de 140 livres.....	75c	
Savon Confort et autres.....	6 pour	25c
Un lot de poudre à Animaux que je viens de recevoir, International Stock Food.....	valant 50c pour	38c
Etc., Etc.		

N'oubliez pas que cette vente est faite seulement que pour argent comptant.

J. F. X. BEAUREGARD,

932

ST-DAMASE.

GRANDE REOUVERTURE

AVEC UN AUTRE STOCK DE BANQUEROUTE

ACHETE DE LA FAILLITE DE M. L. MORRIS & CO DE MONTREAL
A 50 CENTS DANS LA PIASTRE

\$50,000.00 DE STOCK Consistant en **HARDES FAITES, FOURRURES, CHAUSSURES ET CLAQUES** Pour Hommes, Femmes et Enfants

Cette Vente CONTINUERA Jusqu'à ce que Tout SOIT VENDU

Dans la Section des Chaussures POUR HOMMES



Bottines pour Hommes, Veau Box, Veau Gun Metal et Poulin Verni. A lacets et à boutons, tous les points. Valeur jusqu'à \$3.50. Prix de la vente **\$1.95**

Bottines pour Hommes, Poulin Verni, Veau Gun Metal, à lacets et à boutons, pas toutes les pointures dans ce lot. Valeurs de \$4.00 à \$5.00. Prix de banqueroute..... **\$2.45**

Bottines pour Hommes, Veau Box, Gun Metal, Veau Jaune et Poulin Verni. A lacets et à boutons, toutes les dernières formes. Toutes faites à trépoints Goodyear et toutes les grandeurs. Prix réguliers \$5.00 et \$6.00, réduit à..... **\$2.95**

Bottines pour Hommes, Veau Jaune, Veau Box, Poulin Verni et Veau Gun Metal. A lacets et à boutons. Toutes faites sur les dernières formes de cette année. Toutes faites à la main, grandeur 4 à 10. Valeur partout de \$6.00, durant cette vente..... **\$3.45**

BOTTINES DE GARÇONS ET GARÇONNETS

Toutes Réduites Presqu'à Moitié Prix



Bottines pour Hommes de \$7.00 à \$8.00 \$3.95 pour
Bottines en Veau Gun Metal, Veau Box, Veau Jaune Russe, et Veau Verni.

Bottines avec Semelles Imperméables ou avec Semelles et Talons en Caoutchouc, doublées en Dongola Chocolat
Bottines de toilette avec hautes en drap.
Toutes formes de bouts, à lacets BLUCHER et à boutons, toutes les pointures. Prix de la vente..... **\$3.95**

POUR DAMES

Souliers pour Dames, Jaunes et Noirs, à lacets et à boutons. Tous genres de cuir. Points 2 à 4 seulement. Valeurs de \$3.00 et \$3.50, pour cette vente spécialement réduit à..... **69c**

Bottines pour Dames, en Dongola, Veau Jaune, Gun Metal et Poulin Verni, à lacets et à boutons, toutes les formes, tous les points. Prix réguliers de \$3.00 à \$4.00 durant cette vente..... **\$1.95**



Bottines pour Dames, Poulin Verni, Veau Box, Veau Gun Metal, Veau Jaune, à lacets et à boutons. Toutes faites au trépoint Goodyear. Toutes les formes de bouts et tous les points. Valeur de \$4.50 et \$5.00 réduites pour cette vente à..... **\$2.95**



Bottines pour Dames, Veau Jaune et Noir et Poulin Verni, à lacets et à boutons, tous les points. Prix réguliers \$3.00 à \$4.00, prix de banqueroute **\$1.49**

Bottines pour Dames, Poulin Verni, Veau Jaune, Veau Gun Metal et Kid Vici, à lacets BLUCHER et à boutons, tous les points. Valeur jusqu'à \$5.00. Prix de banqueroute..... **\$2.45**

Bottines pour Dames, Veau Tempête Noir, Veau Jaune, Poulin Verni, Semelles Imperméables ou Semelles en Caoutchouc, doublées en cuir chocolat, à lacets et à boutons, toutes faites à la main, tous les points. Prix réguliers \$6.00 et \$7.00. Prix de la vente..... **\$3.45**

POUR FILLETES

Manteaux assortis pour Jeunes Filles, valant \$5.00 en montant... **\$1.49**

Manteaux assortis pour Jeune Filles, valant \$6.50 en montant... **\$3.79**

OVERALLS 49 C.

PARDESSUS

Pardessus pour Hommes, en drap noir, doublure piquée avec collet moutonné, valant \$17.00 pour..... **\$6.89**

CLAQUES-CLAQUES

Claques pour Dames, tous les points, réduites à..... **29c**

Claques pour Dames, claques tempêtes, tous les points, talon haut seulement. Valeur 75c pour..... **39c**

Claques pour Dames avec talons hauts ou talons bas, tous les points. Valeur de 75c réduite à..... **49c**

Claques pour Dames, toutes les formes et toutes les pointures, meilleure qualité. Valeur 90 et \$1.00 réduite à..... **59c**

Claques pour Hommes, tous les points. Prix spécial pour cette vente..... **49c**

Claques pour Hommes, toutes les formes, talons bas et talons hauts. Valeur 90c pour..... **69c**

Claques pour Hommes, toutes les formes et tous les points, prix régulier \$1.00. Prix pour cette vente..... **79c**

Claques pour Hommes, meilleure qualité, toutes les formes, tous les points, Régulier \$1.25. Prix de vente..... **89c**

Claques pour Garçons, bonnes qualités, pointures 1 à 5 réduites à..... **59c**
do 11 à 13 do..... **49c**

Claques pour Fillettes, formes très larges, bonne qualité, points 11 à 2, prix régulier 75c, réduit à..... **49c**
Pointures 4 à 10..... **39c**

Claques en Duck à 2 Boucles et lacets, meilleure qualité de fabrique. Semelles très épaisses, Box roulé, avec talons. Prix régulier \$3.00 à \$4.00 réduit à..... **\$1.49**

Bottes de Caoutchouc pour Hommes, bonne qualité, valeur de \$4.50 réduit à..... **\$2.95**

Bottes en Duck pour Hommes, meilleure qualité, semelles très fortes, tous les points. Prix régulier \$5.00 et \$6.00, réduit à..... **\$3.45**

Bottes de Caoutchouc pour Garçons, pointures 3 à 6 seulement, prix régulier \$3.00, Prix de la vente..... **\$1.49**

DANS LA SECTION DE HARDES POUR DAMES

Manteaux pour Dames de toutes couleurs et de longueur régulière. Valeur de \$12.00 à \$16.00 pour..... **\$2.89**

Manteaux pour Dames en drap beaver noir, valant \$11.00 pour..... **\$4.49**

Imperméables pour Dames. Rég. \$10.00, réduits à..... **\$3.89**

Imperméables pour Dames, dernières nouveautés. Valant \$15.00 pour..... **\$7.89**

Costumes pour Dames de première qualité. Prix Réguliers 15.00 à \$22.00 pour..... **\$6.89**

1 lot de Costumes pour Dames Rég. \$10.00 à \$15.00, réduits à..... **\$3.89**

Balance de nos costumes et manteaux à MOINS QUE MOITIÉ DES PRIX RÉGULIERS.

Blouses pour Dames, 49c EN grand assortiment de..... **49c**

Jupes de Robes pour Dames, en noir, bleu, brun et autres EN couleurs, de..... **\$1.19**

Dans la Section des Hardes POUR HOMMES



Habillements spéciaux pour Hommes en Tweed Brun, valant \$9.00. Prix de la vente..... **\$4.89**

Habillements pour Hommes, couleurs assorties, valant \$10.00, réduits à..... **\$5.89**

Habillements pour Hommes dans les plus nouvelles nuances, valant \$11.50 pour..... **\$6.89**

Habillements de choix pour hommes. Grand assortiment en Brun, Gris, Bleu et autres couleurs. Valeurs \$12 à \$15.00. Pour la vente..... **\$7.89**

Habillements pour Hommes faits par tailleurs, toutes les nouveautés, valant \$20.00 pour..... **\$9.89**

Habillements spéciaux pour gros Hommes pointures de 42 en montant, en tweed anglais et worsted. Valeurs de \$20.00 à \$27.50, réduites à..... **\$11.89**



Pardessus de Printemps en Cravanette et autres draps imperméables. Valant de \$9.00 à \$15.00, réduits à..... **\$3.79**

Pardessus de Printemps et d'Automne en drap noir, toutes grandeurs. Régulier \$15.00, réduits à..... **\$6.95**

Pardessus de Printemps et d'Automne en Brun et Gris seulement. Régulier \$15.00 pour..... **\$6.89**

Imperméables pour Hommes, toutes couleurs. Rég. \$8.50 pour..... **\$3.95**

Pardessus d'hiver pour Hommes en Melton noir avec collet de velour. Aussi autres couleurs avec collet Shawl pour écouler. La balance à..... **MOITIÉ PRIX**

POUR GARÇONS

Habillements pour Garçons, mode Norfolk et Double Breast, Pantalons "Bloomers", âges 6 à 15. Régulier \$3.75 pour..... **\$1.89**

Habillements pour Garçons, dernières nouveautés. Régulier \$5.50. Première qualité. Pantalon "Bloomers". Réduits pour..... **\$2.89**

Habits pour Garçons, plusieurs modes Norfolk et Double Breast. Grand assortiment. Valant \$4.25 réduits..... **\$2.39**

Habillements pour Garçons en serge noire ou bleue. Qualité fine. Pantalon "Bloomers". Rég. \$6.00 pour..... **\$3.49**

BLOOMERS
Pantalons pour Garçons toute grandeur. Régulier \$1.10..... **49c**

Pardessus pour Garçons, toutes grandeurs, régulier \$4.75, pour écouler, la balance..... **\$2.39**

Pantalons de choix pour Garçons..... **79c**

Pardessus pour Garçonnettes âgées de 3 à 7 ans seulement. Réguliers \$4.00 à \$6.00..... **\$1.89**

PANTALONS

Pantalons pour Hommes valant \$1.65 pour..... **94c**

FOURRURES - FOURRURES

Pantalons pour Hommes. Prix régulier \$2.00 pour..... **\$1.18**

Pardessus pour Hommes, en drap beaver noir, collet en mouton de Perse, Seal Baltique ou Lontre, doublés ou non, à MOINS QUE LA MOITIÉ du prix régulier.

Pantalons de choix pour Hommes, valeur \$2.25 à \$2.50 réduite à..... **\$1.49**

Manteaux pour Dames en drap beaver noir avec collet en Alaska, mouton de Perse ou Seal. Valeur régulière \$25.00 à \$32.00 tant qu'il y en aura pour..... **\$7.79**

Pantalons pour Hommes, très bonne qualité, valant \$3.00 pour..... **\$1.79**

Manteaux en Seal pour Dames 28 pouces de long..... **\$11.75**

Pantalons de choix, valant \$3.25 pour..... **\$2.19**

Manteaux pour Dames en Mouton de Perse A MOINS QUE MOITIÉ PRIX.

Pantalons de choix et de première qualité..... **\$2.89**

Pantalons en drap bleu ou noir pour..... **\$2.39 et \$2.79**

Toutes autres fourrures consistant en Casquettes en Seal pour Hommes et Casques pour Dames, Parures, "Sets", Etoiles ou Manchons A MOINS QUE 1/2 du prix régulier.

FONDS DE BANQUEROUTE ! FONDS DE BANQUEROUTE !

ENEZ EN GRAND NOMBRE, VENEZ TOUS VOUS CONVAINCRE DE CETTE OCCASION.

Essayez à venir à bonne heure, mais venez quand même.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT ET LE NOM

B. F. Barnaby & Cie

Place du Marché,

68 Rue ST-SIMON,

ST-HYACINTHE

CHERCHER LA GRANDE ENSEIGNE BLEUE.



LE FOYER



LA COULEUVRE

—Ce jeune homme, Madame Brillouet, fera parfaitement notre affaire. Il est bien élevé, riche, et neveu de Sagnard, notre député.

L'obèse monsieur Brillouet souffla un peu, car, tout en parlant, il retirait ses bottines, et cette opération n'allait jamais sans entraîner une passagère suffocation.

Mme Brillouet ne répondait pas. Elle semblait très occupée à défaire l'édifice compliqué de sa chevelure. Engagé à plus de tendresse dans l'expression par le spectacle de deux épaules encore belles et de deux bras potelés arrondis en un geste gracieux, M. Brillouet reprit :

—Tu ne dis rien, ma chérie ; est-ce que mon projet ne te plairait pas ?

—Au contraire. Mais avez-vous réfléchi qu'il a surtout besoin d'être au goût de Germaine ?

—Germaine ! Elle sera ravie, et d'ailleurs cette enfant ne désobéirait pas à ses parents.

—Ah ! fit Mme Brillouet, sait-on jamais ce qui se passe dans ces jeunes têtes ?

—Rien, je t'assure. Germaine, pour l'instant, ne songe qu'à rire et sera tout heureuse que nous lui ayons trouvé un mari parfait.

—Cependant...

—Cependant, rien du tout. Germaine ne sait que les parents n'agissent que pour le bien des enfants. Toi même, ma chérie, ne t'es-tu pas trouvée bien d'obéir aux tiens, quand tu m'as épousé presque sans me connaître ?

—En effet, mon ami, répondit Mme Brillouet, avec un soupir qui pouvait exprimer le contentement ou la résignation.

Germaine pénétra impétueusement dans la chambre de sa mère et courut l'embrasser.

Deux grands yeux bleus sous un ébouriffement de cheveux dorés qui cachaient aux trois quarts l'oreille délicate, le rire de dents très blanches dans l'éclair rouge et menu des lèvres finement dessinées, un corps mince et dont se devinait l'harmonieuse souplesse sous une robe simple et claire, tout cela, c'était Mademoiselle Germaine, et son entrée fut celle d'une bouffée de printemps.

Mme Brillouet enveloppa d'un regard longuement attendri cette jolie chose qui était sa fille, et un peu d'orgueil gonfla son cœur.

—Germaine, commença-t-elle, ton père m'a chargée... c'est à dire...

Enfin, as-tu déjà songé que tu pourrais te marier ?

—Oh ! quelquefois, maman, dit Germaine, les yeux baissés, d'un ton hypocritement ingénu.

—Eh bien, mon enfant, ton père et moi y avons également songé, et nous désirons que tu épouses Monsieur Eugène Croupinois.

L'indélicatesse du nom parut choquer vivement Mlle Germaine.

—Maman, déclara-t-elle péremptoirement, je ne m'appellerai jamais Madame Croupinois.

—C'est de l'enfantillage, Germaine. Un nom honorablement porté n'est jamais ridicule.

Et Mme Brillouet énuméra les diverses qualités du jeune Croupinois.

Mais Germaine, boudeuse, ne voulait rien entendre. Mme Brillouet soupçonna quelque secret.

—Voyons, ma petite fille, insinua-t-elle, est-ce que, par hasard... ? Tu peux tout dire à ta mère.

—Eh bien, écoute, maman, que je te raconte, commença Germaine.

Mais elle s'arrêta court, devint toute rouge, et pour dissimuler son émoi, embrassa violemment sa mère, en disant :

—Que je t'embrasse comme je t'aime. Puis elle disparut, laissant la maman désespérée et fort inquiète.

—Je saurai ce qu'elle a en tête, avait dit M. Brillouet à sa femme.

Mais il s'était cru trop habile, car depuis une heure qu'il "cuisinait" sa

filles, il n'était pas plus avancé qu'au début. Aussi commençait-il à s'irriter.

Il s'était levé, très digne, et, s'abstenant du tutoiement dont il jugeait la familiarité peu propice à l'autorité de ses remontrances, il affirmait :

—Germaine, vous êtes une ingrate.

—Oh ! papa, protesta la jeune fille.

—Appelez-moi : mon père, corrigea M. Brillouet. Vous êtes une ingrate, réitéra-t-il. J'ai consenti pour vous des sacrifices immenses. Je vous ai fait élever dans une pension fréquentée par la meilleure société. Je vous emmène l'hiver à Paris, pour vous permettre de vous amuser dans les salons élégants où vous retrouvez vos amis. Vous les voyez ensuite, pendant l'été, sur cette plage coûteuse où nous séjournerons un mois. Enfin, ici même, dans notre magnifique — oui, mademoiselle, magnifique — villa de Courteville, je reçois quelques uns de vos amis et amies préférés. Ne m'introuvez pas. Voici que vous êtes en âge de vous marier. Je vous présente un parti superbe. Outre les avantages que vous confère cette union, vous y trouverez la joie d'obéir à vos parents et de leur marquer votre reconnaissance. Eh bien, mademoiselle, puisque vous refusez, puisque vous êtes une ingrate, je ne prie plus, j'ordonne. Vous épouserez qui je dis ou vous irez au couvent.

—Papa, s'écria Germaine, je t'en supplie, ne joue pas les pères nobles.

—Mademoiselle, tonna le père, courroucé, je crois, Dieu me pardonne, que vous perdez le respect.

Mais cette dernière réprimande dans le style du vieux répertoire n'eut d'autre effet que de faire pouffer l'irrévérencieuse Mlle Germaine, qui s'éclipsa dans un fou rire.

M. Brillouet était demeuré décontenancé et très mécontent. Cependant il ne voulait voir qu'un caprice dans le refus de Germaine. Aussi sa colère ne connut-elle plus de bornes quand Germaine, poussée à bout, dans une dernière comparaison, déclara :

—Eh bien, voilà j'en aime un autre.

—Et qui, Seigneur ! demanda le père, suffoqué.

—Monsieur Luc Ermont.

—Luc Ermont ! le poète, ce gueux ! qu'on avait commis l'imprudence d'inviter à Courteville, et qui sans doute en était bien aise, car il crevait de faim chez lui.

M. Brillouet exagérait. Luc Ermont n'était pas un gueux. Il mangeait sans éclat des rentes peu considérables, mais qui lui suffisaient pour mener une vie exempte de soucis matériels et consacrer à l'Art divin ses loisirs.

Ayant copieusement épanché son indignation, le père résuma ses volontés :

—Mademoiselle, vous épouserez Monsieur Croupinois. Quant à ce Monsieur Ermont, je le trouverai moyen de le congédier, et je vous défends, d'ici à son départ, de lui adresser la parole.

—Mon cher papa, je n'épouserai pas Monsieur Croupinois, répondit Germaine, très décidée.

—Mademoiselle, vous êtes une enfant gâtée, et vous saurez que les choses sérieuses...

—Rien n'est plus sérieux, mon cher papa, que l'amour, quand on se marie.

La famille Brillouet et ses invités étaient allés, par ce bel après-midi de septembre, contempler le lac de Xennois qui dort, métallique et grave, au creux d'un cirque de sapins.

Tout à coup des appels de détresse retentirent.

—Au secours ! criaient Germaine, j'ai un serpent enroulé autour de la jambe.

Les jeunes filles s'éparpillèrent, avec des clameurs épouvantées. Les jeunes hommes, balançant entre le devoir de les suivre pour les protéger et l'héroïsme de courir du côté du danger, demeuraient comme pétrifiés. Les papas ventrus s'affolaient et les mamans se hérissaient d'horreur.

(Suite à la page 7)

Avis

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'Administrateur de la province de Québec, des lettres patentes en date du seizième jour de janvier 1915, constituant en corporation MM. Anthime Lamoureux et Valmore Dussault, fondateurs, Albany Dupont, comptable, Armand Choquette, mouleur, et Joseph Anthime Lamoureux, comptable, de Saint-Hyacinthe, dans les buts suivants :

Exercer le métier de fondeurs en métaux de toutes espèces ; construire, acheter et vendre des usines et des hauts fourneaux, creusets, moules, patrons, machines, machines outils nécessaires ou utiles pour exercer le dit métier.

Manufacturer, acheter et vendre des cercueils en fonte, bois, zinc, acier ou de toute autre matière ouvrable ;

Acquérir l'établissement, le commerce, le fonds de marchandises, les dettes de livres et autres créances actives de la société Dussault & Lamoureux, faisant affaires dans la cité de Saint-Hyacinthe, et les payer en argent, en parts acquittées de la compagnie ou partie en argent et partie en parts acquittées et se charger des dettes passives de la dite société ;

Exercer le métier de constructeur-mécanicien, faire des réparages de toutes sortes d'espèces de machines, machines-outils ou d'articles en fer, en fonte, en cuivre, en acier ou en tout autre métal et spécialement faire les réparages et la vente d'automobiles, camions automobiles, machines agricoles de toute nature, voitures de charge et de luxe et agir comme agents ou représentants de maison ou compagnies fabriquant les articles ci-dessus mentionnés ;

Manufacturer, acheter et vendre toutes espèces de spécialités en bois, fonte ou autre matière ouvrable de quelque nature que ce soit ;

Demander, acquérir et vendre toutes marques de commerce, brevets, inventions ou améliorations brevetées ou enregistrées ou toutes autres propriétés qui peuvent être nécessaires ou utiles à la compagnie dans la poursuite de son entreprise et les payer en argent, en parts acquittées, ou partie en argent et partie en parts acquittées de la compagnie ;

Acheter, acquérir de toutes personnes, corporations, toutes maisons d'affaires ou manufactures dont les produits manufacturés, achetés, vendus ou autrement disposés par la compagnie et les payer tel que mentionné dans le paragraphe ci-dessus ;

Acheter, acquérir et posséder des actions dans toute compagnie faisant des affaires de la même nature que celle de la compagnie ;

Acheter, acquérir ou louer des terres ou limites à bois ou les droits et les privilèges de faire la coupe du bois et ouvrir, manufacturer et vendre le dit bois ;

Etablir et maintenir dans toutes autres villes, villages et autres endroits de la province de Québec, en se conformant aux lois et règlements en vigueur dans les dites municipalités ou endroits des magasins, agences, salles d'échantillons ou succursales pour la vente des produits achetés, manufacturés ou autrement acquis par la compagnie ;

Payer en actions acquittées tous services rendus à la compagnie de quelque nature que ce soit ;

Vendre l'entreprise ou partie de l'entreprise de la compagnie à toute autre compagnie et accepter en paiement partiel ou total des actions acquittées de la compagnie acquéreur, sous le nom de La compagnie Dussault & Lamoureux, avec un fonds social de quarante neuf mille neuf cent piastres (\$49,900.00), divisé en quatre cent quatre vingt dix neuf (499) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Saint-Hyacinthe. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de janvier 1915.

C. J. SIMARD,
Sous secrétaire de la province.
12,19,26,5—914

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile.
Voiture de Luxe. Appelez Nos Phons 364 ou 378. Prix raisonnables.

A VENDRE

3 Incubateurs : 2 Prairie State 150, et un Peerless 120. Un Centrifuge Massey Harris pour 2 à 4 vaches. Plusieurs Ruches et un Extincteur. S'adresser au bureau du "Clairon" 5,12,19,26—910

A LOUER

On trouvera un plein pied de six chambres, nouvellement réparé, au No 8 rue Tétu. S'adresser à Mlle A. St-Germain, 175 rue Bourdages. Possession immédiate. jno

St-Hyacinthe Soft Sole Shoe Co. Ltd

A VENDRE

A réduction,
Conditions faciles

INSTALLATION DE SHINE (Cirage)

—Aussi—

OUTILLAGE de CORDONNIER

LOCAL A LOUER

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile.
Voiture de Luxe. Appelez Nos Phons 364 ou 378. Prix raisonnables.

BIBLIOGRAPHIE

Ne manquez pas de lire la 49e édition de

L'Almanach Rolland,

Agricole, Commercial et des Familles, POUR 1915

Qui vient de paraître et renferme encore, outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites par nos auteurs canadiens :

Amour et Guerre, par A. D. Decelles
Assassin, par R. Girard
Avec Puce et Toussaint, par A. Bourgeois.

Publié par

LA COMPAGNIE J. B. ROLLAND
No 53 rue St-Sulpice . . . Montréal.
Prix 15c ; franco par malle 20c.

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

S'adresser à

BOUCHARD & BERNIER
Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

Téléphone 423 Rue Girouard

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE

Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité : —Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

LOGEMENT A LOUER.

Magnifique logement à louer. Installation moderne, système de chauffage, chambre de bain, eau chaude, eau froide, lumière électrique. Possession immédiate. S'adresser à

E. O. PICARD
jno 35 rue Laframboise

TERRE A VENDRE

Terre de 140 arpents, très bien bâtie, maison et grange ; aussi machines agricoles au complet, 10 vaches, 2 chevaux et 50 volailles. Située à une mille de St-Théodore d'Acton et à deux milles d'Acton Vale. Prix \$5,000 \$1,000 comptant et la balance à 5 p.c. d'intérêt.

J. O. CARTIER,
898 Acton Vale.

Chemin de fer du Grand-Tronc

L'INTERNATIONAL LIMITED
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 9.00 a.m. arrive à Toronto à 4.30 p.m., Détroit 9.55 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 10.30 p.m. arrive à Toronto à 7.30 a.m., Détroit 1.63 p.m., Chicago 9.25 p.m., tous les jours.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 31 Dec. 1914, 584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 Dec. 1914

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909.	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1910.	149	8,540	19,269	72,217.94
1911.	224	14,228	30,910	170,670.80
1912.	294	19,326	39,211	284,355.82
1913.	349	24,492	47,957	428,745.31
1914.	399	28,689	55,541	584,188.43

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE



Ah! Les Crêpes! les belles crêpes dorées, appétissantes, savoureuses, que vous obtiendrez avec la NOUVELLE FARINE

"FLEUR DE LIS"

Essayez-la et jugez par vous-même !

Il n'y a pas de farine plus belle, plus riche en phosphate, contenant plus de principes utiles au soutien et au développement de l'organisme. Faites-en des gâteaux, des tartes, des pâtés ou du pain—vous serez émerveillées du résultat.

DEMANDEZ-LA À VOTRE FOURNISSEUR.

FABRIQUÉE PAR

The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited,

Les Moulins les plus Modernes au Canada.

PHONE: MAIN 6741.

1110, RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTRÉAL.

La Farine St. Lawrence blanche et pure comme le Lis.

3 Marques Populaires :

"REGAL", "FLEUR DE LIS", "DAILY BREAD".



MADAME JOSEPHAT DAIGNEAULT,
733 Adam, Maisonneuve.

Les Femmes faibles devraient en Prendre

Elle était malheureuse, faible, misérable—la vie avait peu d'attraction pour elle. C'est alors qu'on lui conseilla d'essayer une bouteille de VIN ST-MICHEL. Il y a quelques jours, nous recevions d'elle la lettre suivante :—

—C'est un plaisir et même un devoir pour moi de vous écrire pour vous dire que vraiment votre VIN ST-MICHEL est excellent et qu'il est un tonique sans pareil, dont toutes les femmes faibles devraient faire usage, si elles veulent être guéries. Je n'en connais pas de meilleur et ses effets ont été bienfaisants pour moi.

Si vous vous sentez faible, abattu, prenez du VIN ST-MICHEL, le tonique de la nature—il régénérera votre sang et l'enrichira et remontera tout votre organisme—il vous donnera une vitalité nouvelle, prolongera la durée de votre existence. **Délicieux. En Vente Partout.**

Seuls Agents: BOIVIN, WILSON & CIE., LIMITEE, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.

Agents pour les Etats-Unis.



The Quebec, Montreal & Southern
Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au
20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer
Québec Montréal et Southern quit-
tent la gare de St-Hyacinthe aux
heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations
intermédiaires, tous les jours ex-
cepté le dimanche, départ à 8.40h.
A. M., et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les
jours excepté le dimanche, départ
à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrê-
tant à toutes les stations intermé-
diaires, faisant raccordement à ce-
te jonction avec les trains du Ru-
tland, Central Vermont et Cana-
dien Pacifique pour tous les prin-
cipaux points de la Nouvelle Anglé-
eerie.

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent.
L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe.
Téléphone 28.

Depuis au-delà de Cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow
a été employé par des milliers de mères
pendant la dentition des enfants.
Si vous êtes dérangé pendant la nuit,
troublé dans votre sommeil par l'en-
fant qui perce une dent avec douleur,
envoyez de suite chercher une bou-
teille de sirop calmant de Mme Winslow
pour la dentition des enfants. Il
soulagera instantanément le pauvre
petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y
tromper. Il guérit la diarrhée, régula-
rise l'estomac et les intestins. Il
guérit les coliques, il attendrit les gen-
cives, fait disparaître l'inflammation et
donne du ton et de l'énergie au sys-
tème en général. Le sirop calmant de
Mme Winslow pour la dentition des
enfants est plaisant au goût et c'est la
prescription d'une des plus vieilles et
des meilleures nourrices des Etats
Unis. En vente chez tous les phar-
maciens par tout l'univers. Demandez
avec confiance le sirop calmant de
Mme Winslow.

Amateurs de Volailles

Je viens de recevoir 50 sacs de "Scratching Feed", mélange de grains pour
faire travailler les poules contenant
toutes sortes de grains, cassés etc et afin
d'introduire ma fameuse poudre Pou-
ltry Specific, faisant pondre les poules
malgré elles je donnerai GRATIS une
boîte échantillon, PRIX REGULIER
25 CTS avec chaque sac de 100 lb, de
ce grain, pour le prix ridicule de \$1.00
par sac. C'est indispensable pour qui-
conque garde des volailles. Et c'est
moins cher que vaut le mélange à
gratter seul. Nous le livrons en
ville jeudi de chaque semaine. Si votre
ordre est donné avant cette date
Phone 364-78. N'oubliez pas le prix
\$1.00 par sac avec boîte de poudre va-
lant 25 cts AU DETAIL, \$1.00 en
valeur intrinsèque.

FERME AVICOLE YAMASKA
Arthur S. Comeau Prop. Ville



GRAND CHOIX DE
Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Casseides, St-Hyacinthe

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Horaires des Trains.

ALLANT A L'EST.

9.16 a.m.—Tous les jours pour St. Li-
boire, Acton Vale, Richmond
Sherbrooke, Island Pond,
Lewiston et Portland. (Excepté
le dimanche) pour Victoriaville,
Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le
dimanche) pour Acton Vale, Rich-
mond, Victoriaville, Lyster, Sher-
brooke et Island Pond.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton
Vale, Richmond, Victoriaville,
Québec, Sherbrooke, Island Pond
Lewiston et Portland.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et
gares intermédiaires. Tous les
jours excepté le dimanche.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et
gares intermédiaires. Tous les
jours.

ALLANT A L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hi-
laire, Belœil, St. Lambert et
Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le di-
manche) pour St. Hilaire, Belœil,
St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le di-
manche) pour St. Hilaire, Bel-
œil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gare
intermédiaires. Tous les jours
excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour St. Ma-
deleine, Belœil, St. Lambert et
Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares
intermédiaires. Dimanche seule-
ment.

Pour toute information s'adresser à

F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

1er Nov. 1914

HORAIRE

Sujet à changement sans avis préala-
ble heures des départs et des
arrivées non-garanties

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Gare du C. P. R.

8.25 a.m. (Dimanche excepté)—Pour
Farnham, Bedford, Stanbridge,
St. Jean, Windsor Mills, Foster,
Magog, Sherbrooke, Cowans-
ville, Richford, Newport, Port-
land, Concord, Manchester,
Lowell, Boston et la Nouvelle
Angleterre.

11.40 a.m. (Dimanche excepté)—Pour
St. Simon, St. Hugues, St. Guil-
laume et les Stations intermé-
diaires.

3.05 p.m. (Dimanche excepté)—Pour
Farnham, Bedford, Stanbridge,
St. Jean, Toronto, Détroit, Chi-
cago, Duluth, St. Paul, Minne-
apolis, Winnipeg, Vancouver,
Foster, Magog, Sherbrooke, St.
Jean, N. B., Halifax, N. S.,
Newport, Waterloo, Knowlton,
Concord, Manchester, Lowell,
Boston, Springfield, Portland
et la Nouvelle Angleterre.

6.35 p.m. (Dimanche excepté)—Pour
St. Simon, St. Hugues, St. Guil-
laume et les Stations intermé-
diaires.

ARRIVÉES A ST. HYACINTHE

Gare du C. P. R.

8.25 a.m. (Dimanche excepté)—De
St. Guillaume, St. Hugues, St.
Simon et les Stations intermé-
diaires.

11.40 a.m. (Dimanche excepté)—De
Stanbridge, Bedford, Farnham,
Sherbrooke, Magog, Knowlton,
Drummondville, Windsor Mills,
Waterloo, St. Jean, N.B., Hali-
fax, N.S., Cowansville, Newport,
Portland, Springfield, Boston,
Lowell, Manchester, Concord,
Duluth, Minneapolis, St. Paul,
etc.

3.05 p.m. (Dimanche excepté)—De
St. Guillaume, St. Hugues, St.
Simon et les Stations intermé-
diaires.

6.35 p.m. (Dimanche excepté)—De
Stanbridge, Bedford, Ottawa
Montréal, Farnham, St. Jean
Foster, Magog, Sherbrooke, etc
Départ de Montréal pour Ouest à
9.45 a.m. et 9.45 p.m.

Pour billets et renseignements s'a-
dresser à

L. BARCELOUX,

Agent des Billets
R. E. CODERRE,
Agent pour la Ville.

"DOW"
LA BIÈRE DU
CONNAISSEUR

Suite de la page 6.

Mais, déjà, Luc Ermont s'était pré-
cipité vers Germaine. Que se passa-
t-il? Nul, dans le désarroi, ne put s'en
rendre compte, et, presque aussitôt, on
entendit le poète qui criait :

—Revenez, revenez. Plus rien à
craindre. Ce n'était qu'une couleuvre,
elle est partie.

Chacun se rapprocha, les jeunes fil-
les encore tremblantes, les hommes un
peu embarrassés. Mme Brillouet ser-
rait, à l'étouffer, sa fille à demi pâme.
Germaine, d'ailleurs, se remit très vite,
car, à peine tout le monde était-il
rassemblé, qu'elle marcha droit au
poète :

—Vous êtes mon sauveur, dit elle,
Merci, monsieur.

Et, délibérément, elle l'embrassa.

Le scandale fut considérable. L'é-
quipée fit du bruit dans tout le dépar-
tement.

—Croyez vous, cette petite, se jeter
ainsi au cou du premier venu?

—C'est d'autant moins excusable,
disaient les gens d'esprit calme et réflé-
chi, qu'elle ne courait aucun risque.
Les couleuvres sont des animaux
inoffensifs.

—Et puis, insinuaient les bonnes
âmes, comment s'y est-il pris, ce mon-
sieur, pour chasser le serpent?

Car c'était là le gros de l'affaire :
comment s'y était-il pris? Il avait dû
glisser sa main sous les jupes de Mlle
Germaine, et, horreur! toucher sa
jambe, peut-être?

Mme Brillouet pleura beaucoup et
son mari faillit faire une maladie.

La sottise délicate de M. Croupinois,
qui vint, avec force circonlocutions,
retirer sa candidature à la main de
Germaine et fut reçu comme il le
méritait, décida le digne M. Brillouet
à finir par où il aurait dû commencer.
Quatre semaines après le "scandale",
Germaine sortait de l'église au bras de
son poète.

"Ce que femme veut, Dieu le veut",
pensait le père, point trop mécontent
au fond, en admirant la belle tournure
des jeunes époux.

"Le diable, plutôt," eût-il rectifié,
s'il avait pu entendre les propos
qu'échangeaient deux invités.

—Le plus fort de l'aventure, disait
l'un d'eux, c'est qu'il n'y avait
pas de couleuvre du tout.

—Mais si, mais si, il y a une couleu-
vre, affirmait l'autre.

—Allons donc, une couleuvre, où
cela?

—Eh bien, mais, et celle qu'a avalée
le père Brillouet, croyez vous qu'elle
n'est pas d'une jolie taille?

JACQUES NAYRAL.

Exposition Avicole de St-Hyacinthe

Liste des prix accordés par la Société
Coopérative des Eleveurs de Volai-
les de Race Pure de St-Hyacinthe,
lors de l'Exposition Avicole tenue
les 14, 15 et 16 janvier dernier.

(Suite)

Rhode Islands—Crête simple
Coqs—1er Beauregard & Frigon, 2e
A F Plante, 3e A T Woodley, 4e Mé-
tairie St Joseph, 5e A T Woodley

Poules—1er Pte Fortune Farm, 2e
Métairie St Joseph, 3e et 4e A T
Woodley

Cochets—1er T Lottinville, 2e et 3e
A T Woodley, 4e T Lottinville

Poulettes—1er A T Woodley, 2e et
3e T Lottinville, 4e Pte Fortune Farm,
5e Métairie St Joseph

Rhode Islands—Crête double
Coqs—1er Robert Frères, 2e et 3e
L Magny

Poules—1er L Magny, 2e Robert
Frères, 3e L Magny

Cochets—1er Robert Frères, 2e et
3e L Magny

Poulettes—1er Robert Frères, 2e et
3e L Magny

Méditerranéennes—Livournes brunes
Crête simple

Coqs—1er J D Duhamel, 2e J H
Goulet, 3e Art Lagacé

Poules—1er J H Goulet, 2e et 3e
C Thibaudau

Cochets—1er J H Goulet, 2e Art
Lagacé, 3e J H Goulet

Poulettes—1er et 2e J H Goulet,
3e Art Lagacé

Livournes blanches, Crête simple
Coqs—1er J A Ostiguy, 2e J Sam-
son, 3e L E Findley

Poules—1er E Benoit, 2e et 3e J
Samson

Poules—1er et 2e J Samson, 3e R
E Findly

Cochets—1er J Samson, 2e R E
Findly, 3e J Samson

Poulettes—1er et 2e J Samson, 3e
L E Duhamel

Minorques noires ou blanches
Coqs—1er Pte Fortune Farm, 2e J
Samson, 3e L E Findly

Poules—1er J Samson, 2e Pointe
Fortune Farm, 3e J D Duhamel

Cochets—1er Pte Fortune Farm, 2e
J Samson, 3e A S Comeau

Poulettes—1er et 2e J Samson, 3e
Pte Fortune Farm

Ancônes
Coqs—1er A S Comeau

Poules—1er W W Shaw

Cochets—1er P H Sauvé, 2e L Ca-
bana

Poulettes—1er A S Comeau, 2e L
Cabana, 3e P H Sauvé

Espagnoles
Coqs—1er G R Thibaudau, 2e A S
Comeau

Poules—1er G R Thibaudau, 2e A
S Comeau

Andalouses
Coqs—1er J D Duhamel, 2e et 3e
L Magny

Poules—1er 2e et 3e L Magny

Cochets—1er W W Shaw, 2e et 3e
L Magny

Poulettes—1er 2e et 3e L Magny

Anglaises—Orpingtons blanches
Coqs—1er Robert Frères

Poules—1er A S Comeau, 2e et 3e
Robert Frères

Cochets—1er Robert Frères, 2e A
S Comeau

Poulettes—1er Robert Frères, 2e A
S Comeau

Dorkings
Coqs—1er Pte Fortune Farm, 2e W
Shaw, 3e A S Comeau

Poules—1er A S Comeau, 2e Pointe
Fortune Farm, 3e W W Shaw

Cochets—1er A S Comeau, 2e Pte
Fortune Farm

Poulettes—1er Pte Fortune Farm,
2e A S Comeau, 3e P H Sauvé

Hambourgs—Pailletées or ou argent
Coq et poule—1er Pte Fortune Farm

Cochets—1er Pte Fortune Farm, 2e
et 3e l'abbé Roy

Crayonnées or ou argent
Coqs—1er Pte Fortune Farm

Poules et poulettes—1er Pte Fortu-
ne Farm

Noires ou blanches
Coqs—1er A S Comeau, 2e Pointe
Fortune Farm

Poules—1er Pte Fortune Farm, 2e
A S Comeau

Poulettes—1er et 2e Pte Fortune
Farm, 3e P H Sauvé

(A suivre)

ON DEMANDE

Un homme digne de confiance pour
vendre les arbres canadiens (Hardy
Canadian Grown Stock) dans la ville
et le comté de St. Hyacinthe.
Commencez maintenant; le meilleur
temps pour les ventes.

Demandez la liste des offres du
printemps et des conditions aux ag-
ents Conditions libérales et bel équi-
pement fourni gratuitement.

STONE & WELINGTON,
The Fonthill Nurseries,
j23av (Établi en 1837) Toronto

ST-HYACINTHE MONTREAL

Tel. 102 Tel. Main. 1663

YVON & GENDRON

AVOCATS

159 rue Girouard, St-Hyacinthe

Bureaux à Montréal

CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVGARDE

92rue Notre-Dame Est

A

L'ECOLE COMMERCIALE

PRATIQUE

LALIME LIMITEE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LES COURS SE CONTINUENT

TOUT L'ETE

Les jeunes gens désirant se préparer pour
l'occupation à l'automne, de bonnes posi-
tions comme

COMPTABLES
STENOGRAPHE
OLVIGRAPHISTES
TELEGRAPHISTES
COMMIS DE BANQUES, ETC.

pourront facilement se qualifier pour ces
positions en suivant les cours de la saison
d'été à l'École Latime de St-Hyacinthe.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS DE
L'ECOLE COMMERCIALE
PRATIQUE LALIME LIMITEE
ST-HYACINTHE, QUE.

UN MOT AU PUBLIC

Quand vous achetez hors de votre
localité, vous enrichissez des étrangers
au détriment de vos concitoyens. Aidez
les marchands de chez vous. En retour
vous recevrez un meilleur service et des
meilleures marchandises.

PENSEZ D'ABORD A VOS CON-
CITOYENS

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.

ABONNEMENT

A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50

Ailleurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez M. Geo. St-Jean.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Procès verbal de la séance régulière du conseil municipal de la cité de St-Hyacinthe, tenue jeudi le 3 mars 1915, aux lieux et heures ordinaires.

Son Honneur le Maire Morin occupe le fauteuil présidentiel et tous les échevins sont présents.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

M. Côté appuyé par M. Payan propose que le contrat de onze uniformes de petite tenue soit accordé à H. P. Boulay au prix de \$20.00 l'uniforme, que le contrat de dix redingotes de la grande tenue soit accordé à M. G. A. Ducharme et Cie au prix de \$21.00 la redingote et que le contrat de dix casquettes soit accordé à M. J. E. Lanoix au prix de \$2.50 la pièce, le tout doit être livré le 1er avril prochain. Adopté.

Ouvertures des soumissions produites pour l'impression de 300 exemplaires du rapport financier de l'année 1914.

M. Amyot appuyé par M. Blanchard propose que l'imprimerie de La Tribune soit chargée de l'impression du dit rapport, suivant la demande de soumissions, au prix de \$26.60, le greffier devra faire ratifier la soumission par le propriétaire de La Tribune et s'il refuse le contrat sera accordé à L'imprimerie Yamaska, plus bas soumissionnaire au prix de quarante piastres. Adopté.

M. Messier donne avis qu'à la prochaine séance de ce conseil, il proposera qu'une somme d'environ \$225.00 soit accordée au département de l'aqueduc pour poser un appareil de chauffage dans la maison des employés de l'aqueduc.

Le greffier fait rapport que la cie de téléphone Bell refuse de payer loyer pour poser ses fils sur les ponts de St-Hyacinthe.

M. Fontaine appuyé par M. St-Germain propose que cette question soit soumise à l'avocat de la corporation. Cette proposition est soumise au vote avec le résultat suivant: ont voté pour MM. Payan, Messier, Fontaine, Blanchard et St-Germain 5, ont voté contre MM. Jacques, Amyot, Côté, Girard et Solis 5. Vu qu'il y a égalité de votes Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant en faveur de la proposition laquelle est déclarée adoptée.

Lecture de la lettre de M. J. S. Frenette re prix de l'impression du rapport financier. Déposée aux archives.

Requête demandant le posage d'une conduite d'eau sur la rue Bourdages. Laisée sur la table pour étude.

Lettre de M. Samuel Casavant, président de l'école des arts remerciant la cité pour son octroi de \$100.00 déposé aux archives.

Le greffier produit les requêtes demandant les licences pour magasins et hôtels comme suit:

Pour magasin de liqueurs en détail, H. Messier & Fils, 46 Cascades, Las. sonde & Frère Limitée 35.37 Cascades, Thos. Hébert 316 Girouard, J. B. St Pierre, coin Cascades et St Joseph, Pierre Racine Limitée 69 Bourdages, J. A. Ostiguy 104 St Antoine, Bazinet & Brodeur Limitée 62 St Simon.

Pour auberges par: L. N. Picotte, Hôtel Windsor Mde C. Ledoux, "Ottawa Eugène Flibotte, 44 Laframboise Euclide St Germain, 275 Cascades Joseph Sauriol, 56 Héloïse. Jos. Berthiaume, Hôtel Canada. Pierre Gadois, "Frontenac. Omer Prigent, 72 St. Simon. Mme F. Houle, 76-78 St. Simon. Union Hotel, Ltée, 47 Laframboise. Hôtel de tempérance, P. Jabinville, 148 Girouard.

M. Amyot, appuyé par M. Jacques, propose qu'un avis public soit donné que ces requêtes, demandant des licences, soient déposées au bureau du greffier pour examen et qu'elles seront prises en considération par le Conseil à la séance régulière du 31 mars courant. Adopté.

Invitation d'assister à la convention des bons chemins, à Toronto, déposée aux archives.

Requête de M. Auguste Brunelle demandant une augmentation de salaire. M. Blanchard, appuyé par M. Fontaine, propose que le salaire de M. Auguste Brunelle soit à l'avenir de \$4.00 par semaine et remise des taxes et de l'eau. Adopté.

Requête de M. Clément Rouleau demandant d'être maintenu dans sa charge de gardien des parcs publics. M. St-Germain, appuyé par M. Amyot, propose que M. Clément Rouleau soit maintenu dans sa charge de gardien des parcs de la cité, aux conditions de l'année dernière. Adopté.

Lettre de M. Hellingas au sujet des débetures. M. Amyot, appuyé par M. Jacques, propose qu'une option expirant lundi prochain soit donnée à M. Hellingas au prix de 97 net, débetures livrées à St. Hyacinthe, sans commission, escompte, etc. Adopté.

Lettre de M. Sylvain Archambault réclamant \$75.00 pour la perte de son cheval. Le chef de police est autorisé à faire une enquête et faire rapport pour la prochaine séance du conseil.

M. Payan, appuyé par M. Côté, propose que le conseil autorise le comité du feu à dépenser environ \$45.00 pour acheter deux nozzles cut out (nez fermant de boyaux à incendie), deux haches et une couverture à marchandises. Adopté.

M. Fontaine, appuyé par M. Jacques, propose que le comité de la voirie soit autorisé à dépenser une somme de \$35 à \$40 pour acheter un tombereau neuf, que le chef de police soit autorisé à faire réparer les roues du vieux tombereau, que le comité de la voirie soit autorisé à faire faire les réparations du concasseur. Adopté.

M. Jacques, appuyé par M. Côté, propose que le président du comité du feu et le chef du feu soient autorisés à faire les changements nécessaires pour les chevaux, vendre et acheter et faire rapport. Adopté.

Lecture des différents comptes est faite et le conseil s'ajourne en séance régulière à mercredi, le 10 courant.

Nouvelles Locales.

Personnels

Mlle Alma Filiatrault de Montréal est venue passer une quinzaine de jours en promenade chez M. Paul Wingender, elle est retournée lundi de cette semaine.

Le Dr Emile Ostiguy, de Montréal, était en cette ville samedi dernier.

M. le sénateur Dandurand, de Montréal, était en visite à Saint-Hyacinthe ces jours derniers.

Braves raquetteuses

Une dizaine de nos aimables raquetteuses, après une marche de plusieurs milles, allaient rendre visite à la famille O. Nichol du "Grand Rang". Le voyage se fit on ne peut mieux, dans la gaieté la plus complète, malgré le vent qui rageusement fouettait le visage de nos gentilles raquetteuses. On avait pour la circonstance élu une Présidente et une Capitaine; celles-ci surent remplir leur rôle à la satisfaction de chacune.

Mde Nichol reçut nos jeunes filles avec toute l'amabilité que nous lui connaissons; la table fut mise, chargée de mets succulents, afin de satisfaire aux estomacs qui criaient famine.

Malgré les plaisirs d'une telle hospitalité, il fallut songer au départ et, vers sept heures, nos infatigables raquetteuses arrivaient en ville, enchantées de leur excursion, s'en promettant une autre pour dimanche prochain, si le ciel veut bien les gratifier d'encore un peu de neige!

Transaction

M. Adolphe Dufresnes, épiciier sur la rue Bourdages, vient de vendre son magasin à M. Léandre Gervais, jr. M. Dufresnes est parti pour Providence, R. I., lundi soir.

Collège Agricole de St-Thomas d'Aquin

Le Collège agricole donnera son cours avicole de 1915, du mardi 16 mars au mercredi le 24 suivant, durant 7 jours pleins.

Les sujets traités durant ce cours seront:

Préliminaires: poulailiers et génie avicole; physiologie et anatomie de la poule; description des races; ponduses, qualités et alimentation, leur traitement surtout durant la saison froide en vue de la ponte.

Reproducteurs, choix et alimentation; incubation naturelle et artificielle; maladies des poules et leurs traitements; emploi de la colombine.

Elevage; hygiène de la volaille; soin des œufs.

Engraissement des poulets et abattage; commerce des volailles et des œufs; coopératives.

Ceux qui désirent suivre le cours, devront obtenir leur admission en s'adressant à

M. Napoléon Daigneault, Saint-Thomas d'Aquin, (St Hyacinthe) Qué.

Tir au poignet

Le "match" au poignet entre MM. Albert Arsenault et Adéard Beauregard, que nous avons annoncé il y a quelques semaines, a eu lieu lundi soir à l'ancienne manufacture de cigares Dominion, rue Ste Héloïse.

M. Beauregard remporta facilement la victoire en renversant son adversaire trois fois consécutives; le contraire eut été bien surprenant. M. Arsenault peut être un bon homme dans sa taille, mais M. Beauregard aussi est un bon homme, et il a l'avantage de peser quelque quatre vingt livres de plus que M. Arsenault. Concluons en qu'entre deux bons hommes, le gros est préférable.

M. Adéard Beauregard tient à faire savoir au public de St-Hyacinthe, qu'il ne s'est jamais considéré comme champion et que si quelq'un a quelque aspiration à ce titre, qu'il s'en empare, quant à lui, il ne veut plus s'en occuper.

Le crime de St-Césaire

Le détective provincial Paul Wingender, a fait l'arrestation de deux jeunes gens du village de St-Césaire, Aimé Larose et Alfred Langevin et les a conduits à la prison commune du district sous soupçon d'être les auteurs des vols de fait dont fut victime, il y a quelque temps, le rentier J. B. Lajeunesse, de St-Césaire.

Larose et Langevin, qui protestent énergiquement de leur innocence et déclarent n'être pour rien dans l'affaire, en question, doivent comparaître incessamment devant M. le juge Emile Marin.

Incendie à St-Joseph

Dimanche soir, un incendie s'est déclaré chez M. Dieulefet, fabricant de pierre artificielle, au village St-Joseph. M. Dieulefet était absent; des voisins ont pu sauver presque tout l'ameublement de la maison, quant aux propriétés comprenant, résidence et manufacture, elles ont été complètement rasées.

Les dommages s'élèvent à environ \$3,000 presque entièrement couverts par les assurances.

LES TABLETTES BABY'S OWN — LE MEDECIN DOMESTIQUE

Toute maison où il y a de petits enfants ne devrait se passer d'une boîte de Tablettes Baby's Own. Elles guérissent tous les maux bénins de l'enfance et leur prompt emploi, lorsque le bébé souffre, épargnera à la mère plusieurs moments d'anxiété et au bébé beaucoup de douleurs. A leur propos, Mme Paul Nemon, Tugaskes, Sask., écrit: "Nous considérons les Tablettes Baby's Own aussi bonnes qu'un docteur dans la maison, et chaque fois que notre petit enfant est malade, elles le remettent en bon état". Les Tablettes sont vendues par les marchands de médicaments ou sont envoyées par la poste, moyennant 25 cents la boîte, par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. 952

Servante Demandée

On demande une servante. S'adresser au No 320 rue Girouard.

PREMIERE AIDE CONTRE LA MAUVAISE DIGESTION

Comme presque toutes les maladies qui affligent l'humanité, l'indigestion est due à la pauvreté du sang.

Il arrive à presque tout le monde de s'apercevoir parfois que les organes de la digestion laissent voir des signes douloureux de faiblesse. Le mal commence par un léger dérangement de la santé; alors le malade éprouve du dégoût pour la nourriture et de fortes douleurs dans l'abdomen l'avertissent que l'estomac est incapable d'accomplir ses fonctions. Une faim trompeuse se fait parfois sentir; si cette faim est satisfaite elle amène de nouvelles souffrances; la flatuosité, la lourdeur, la migraine et les nausées sont les signes ordinaires de l'indigestion. La folle pratique de prendre des purgatifs violents et affaiblissants en ces occasions devrait être évitée. L'indigestion provient de la faiblesse d'estomac et la seule méthode efficace de la guérir c'est de fortifier les organes affaiblis de la digestion en leur fournissant un sang plus riche et plus pur. C'est là le véritable traitement tonique et naturel à suivre, et à cet effet les Pilules Roses du Dr Williams obtiennent de grands résultats. Ces pilules font le sang riche et rouge nécessaire pour renforcer l'estomac, et ainsi donnent un vigoureux appétit, guérissent l'indigestion et autres désordres de l'estomac. M. Thos. Johnson, Hemford, N.E., dit: "Pendant cinq ans j'ai beaucoup souffert de l'indigestion qui avait fait de moi une ruine physique. Je souffrais tellement que parfois j'étais incapable de vaquer à mes affaires pendant plusieurs jours. J'avais de si forts accès d'épuisement que je craignais n'en pas revenir. Je me suis fait soigner et j'ai essayé plusieurs remèdes sans résultats. J'ai vu dans les annonces des Pilules Roses du Dr Williams que ce remède pouvait guérir mon mal et j'ai décidé de les essayer. Je n'en pris pas longtemps avant de m'apercevoir que j'avais enfin trouvé ce qu'il me fallait. L'amélioration de ma santé fut constante. J'ai pris dix ou douze boîtes de ces pilules et maintenant je mange et je digère toutes sortes d'aliments, et je me sens mieux que je l'ai été depuis des années. Je ne cesserai jamais de louer les Pilules Roses du Dr Williams car elles ont été une véritable bénédiction pour moi".

Les Pilules Roses du Dr Williams sont en vente chez tous les marchands de remèdes ou nous les envoyons par la poste à raison de 50c la boîte ou six pour \$2.50. Ecrivez à The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. 952

Nomination

M. Horace St Germain, notaire, vient d'être nommé, par le gouvernement de Québec, membre de la commission pour l'érection civile des paroisses, en remplacement de M.

DECES

Vendredi, 26 février, est décédée, à l'âge de 16 ans, Mlle Blanche Cabana, enfant bien aimée de M. J. B. Cabana, cultivateur de la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur.

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale lundi matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile. Voiture de Luxe. Appelez Nos Phos 364 ou 378. Prix raisonnables

Chambre et Pension demandées

Un monsieur désirerait avoir une chambre avec pension dans une famille privée. S'adresser au bureau du "Clairon" jno-945

DEFENSE D'AVANCER

Je soussigné, Napoléon Daudelin, sculpteur, de cette ville, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans un écrit de ma main.

NAPOLÉON DAUDELIN. 5,12,19,26-946

Bonne aubaine
Une nouvelle qui ne manquera certainement pas de faire plaisir au public de St-Hyacinthe et des environs sera d'apprendre que le magasin nouveau sis rue St Simon, vient de recevoir un nouveau fonds de banque-route de \$50,000.00, qu'il a payé meilleur marché que le précédent, et qu'en conséquence les propriétaires veulent en donner le bénéfice à leur clientèle ainsi qu'au public en général.

Nous invitons donc le public à venir nous rendre visite, nous lui vendrons des marchandises de haute qualité à des prix excessivement bas; ainsi donc vous pourrez vous habiller des pieds à la tête pour moins que la moitié de la valeur réelle de ces marchandises. Ceci est un avantage qui ne vous sera peut-être plus jamais donné.

A vous de profiter de l'aubaine qui vous arrive pour vous procurer tout ce dont vous avez besoin en fait de hardes faites, fourrures, chaussures et claques pour hommes, femmes et enfants, de toutes grandeurs, à des prix dérisoires.

Nous invitons tous et chacun de vous à venir nous rendre visite, nous vous garantissons pleine et entière satisfaction.

B. F. BARNABY & Cie, 68 Rue St Simon, En face du Marché St-Hyacinthe

Vente par le shérif

Mardi matin a été vendu par le shérif la propriété de MM. Morissette et Fils. M. Joseph Demers de Ste-Rosalie s'en est porté acquéreur pour la somme de \$4675.00.

M. Demers a aussi acheté le stock de machinerie au prix de 30 cts dans la piastre.

Commission de la Paix

MM. Cyrille Perreault, cultivateur et Joseph Chicoine, rentier, tous deux de la paroisse de St-Liboire, viennent d'être adjoints à la Commission de la Paix, pour le district de St-Hyacinthe

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de St-Hyacinthe. COUR SUPERIEURE

Dans l'affaire de Alexandre Dorais et Daniel Marcotte, tous deux de St-Ephrem d'Upton, et y faisant affaires ensemble, en société, comme manufacturiers, sous le nom de "Upton Sash and Door Factory",

Cédants.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'une ordonnance à cet effet, il y aura, le 13 mars courant, à dix heures de l'avant midi, au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, en la Cité de St-Hyacinthe, une assemblée des créanciers des cédants, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs en cette affaire.

St-Hyacinthe, 4 mars 1915
ROY & BEAUREGARD, 953 Protonotaires C. S.

CANADIEN PACIFIQUE

EXCURSION DE COLONS

A Winnipeg, Edmonton et stations intermédiaires, aller et retour, tous les mardis, à partir du 2 mars jusqu'au 26 octobre 1915. Bon pour deux mois.

Adressez-vous à R. E. CODERRE, jd-941 125 Cascades

Canadien Pacifique

Exposition Internationale Panama-Pacifique, San Francisco Cal. Exposition Panama Californie, San Diego Cal. Taux très réduits du 1er Mars au 30 Novembre 1915. Billets bons pour trois mois, mais pas plus tard que le 31 décembre 1915. Choix de routes etc. Adressez-vous à

R. E. CODERRE, 931-j.n.o. 125 Rue Cascades.

A vendre

Un ménage complet tel que set de salon, set à dîner, lits, chaises, etc.

Poêle à gaz et de cuisine, ainsi que deux glacières.

Aussi chassais pour renfermer les galeries en hiver.

Le tout sera vendu en bloc ou en lots séparés, au gré de l'acheteur. H. TRESTER, j19ms-934 95 rue Girouard

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN CHIRURGIEN

BUREAUX:

Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St-Hyacinthe.

Argent bien placé

Les placements les plus sûrs se font toujours sur des prêts aux municipalités. Nous en avons toujours qui vous rapporteront de 5 à 6 pour cent.

Adressez vous en toute confiance à
PROVINCIAL SECURITIES, Ltd.
105 Mountain Hill, Québec Canada.
940

Patriotisme et Production

Conférences Agricoles—Province de Québec—Série No 3

60.	6	"	L'Avenir	Drummond
61.	8	"	Actonvale	Bagot
62.	9	"	St. Liboire	"
63.	10	"	Belœil	Verchères
64.	11	"	St. Hubert	Chambly

Conférenciers—MM. Jos. Léveillé, de Ste. Rosalie, et Arthur Fournier, de St. Simon de Bagot.

Les conférenciers qui parleront à ces réunions sont des experts agricoles enrôlés spécialement pour la Campagne de Patriotisme et de production Agricole inaugurée dans sur toute l'étendue du Canada. "Servons l'Empire en augmentant l'approvisionnement de vivres," tel sera le texte de leurs discours. Tous les cultivateurs devraient s'efforcer d'être présents. Les dames sont invitées.

Ces conférences sont organisées par l'ordre de l'honorable Martin Burrell, Ministre de l'Agriculture du Canada. Elles auront lieu le soir seulement et commenceront à 7.30 heures.
12,19-912

CHS. G. RACICOT

MARCHAND DE

Grains et Farines

AVIS AUX CULTIVATEURS

Achetez au plus tôt vos graines de mil et trèfle. La taxe de guerre a fait monter le prix du marché de \$1.00 par 100 livres de trèfle et 50 cts par minot de mil.

Cette taxe sera forcément ajoutée au prix de vente, après les achats futurs. Profitez de la marchandise achetée à l'automne.

Toujours en mains: Tourteaux de lin, grana, etc., etc., pour élevage de jeunes animaux.

Baby Chick Food—Un composé de grains cassés, blé cuit, os broyés, etc., et stimulant propre à la santé et au développement rapide des petits poulets: en boîtes de 25 et 50 sous.

Magasin—Angle des rues Saint-Antoine et Mondor

933 Téléphone 27

J. W. ST-JEAN

Electricien-Contracteur

Installation de système électrique des plus perfectionnés, Posage d'appareils et fixtures, lampes, Etc., etc.

Spécialités: Posage de cloches électriques, aussi réparations.

57 St. François, Tél. Bell 232
Place du Marché, St-Hyacinthe

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC,

District de St-Hyacinthe

COUR DE CIRCUIT.

No. 52

J. Bruce Payne, Limited, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires à Granby, district de Bedford,

Demanderesse,

F. Brouillette, ci devant de L'Ange-Gardien, district de St-Hyacinthe, et maintenant de Lawrenceville, district de Bedford,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.

St-Hyacinthe, 25 février 1915.

ROY & BEAUREGARD,

G.C.C.
FONTAINE & CHAGNON,
Avocats de la demanderesse.
26,5-942